

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

ANNEXE N° 20

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — Services généraux.

III. — Direction des Journaux officiels.

VII. — Conseil économique et social.

Rapporteur spécial : M. Yvon COUDÉ DU FORESTO

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Julien Brunhes, Martial Brousse, Marc Desaché, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, André Fosset, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexes 18 et 19) et in-8° 9.

Sénat : 42 (1962-1963).

## SERVICES GENERAUX DU PREMIER MINISTRE

### I. — Généralités.

#### A. — DÉPENSES ORDINAIRES

Le budget qui nous est présenté s'élève à 149.627.972 F contre 122.249.635 F en 1962 pour l'ensemble « Moyens des services et Interventions publiques », soit une augmentation de 22,4 % environ, mais cette augmentation se ramène à 4,7 % si nous nous référons aux services votés accusant déjà 17,7 % de majoration.

Sur ces totaux, les « Moyens des services » — Titre III — enregistrent une augmentation globale de 18 %, les services votés ne rentrant que pour 1,5 % dans cette majoration, alors que les « Interventions publiques » (Titre IV) enregistrent une majoration de 35,5 % de 1963 sur 1962, les services votés entrant dans ce taux pour 66,2 %.

Il y a là une anomalie dont nous trouvons l'explication par une réduction de 10.386.185 F dans les mesures nouvelles sur le chapitre 43-03 « Fonds de la promotion sociale » sur lequel nous serons appelés à donner de plus amples explications plus loin. Ne figurent plus à ce chapitre que les crédits relatifs aux actions propres du Fonds national. Les autres sont répartis entre ministères.

Comme d'habitude, ce budget comporte des chapitres extrêmement variés, n'ayant aucun lien les uns avec les autres, et traditionnellement se trouve sérieusement remanié en cours d'année.

L'an dernier, nous avons souligné que n'y figuraient pas les crédits destinés au district de Paris, qui n'ont pas manqué de faire l'objet d'une discussion ultérieure.

Cette année, il en était de même avant la discussion, devant l'Assemblée Nationale, pour les crédits de la Délégation à l'aménagement du Territoire dont les services du Premier Ministre devaient vraisemblablement s'enrichir, Délégation qui devrait, à tout le moins, théoriquement grouper sous sa férule les services qui s'en occupent et qui sont écartelés entre plusieurs ministères. Cette délégation constituerait, d'après nos renseignements, la phase « ani-

mation et application du Plan ». Au cours de la discussion à l'Assemblée Nationale, des crédits s'élevant à 2.129.535 F pour dépenses de personnel, à 40 millions de francs pour des autorisations de programme et à 15 millions de francs pour des crédits de paiement ont été dégagés par amendements et par prélèvements sur les Charges Communes, le Ministère de l'Industrie, le Fonds national d'aménagement du territoire et le budget de la Construction. Tout en se réjouissant de voir cette dotation effectuée de façon plus orthodoxe, la Commission des Finances a disjoint les dotations jusqu'à ce qu'elle connaisse les attributions respectives de la délégation du Plan et des différents services des Ministères intéressés.

Nous ignorons encore toutefois quelle forme et quelles attributions exactes seront celles de cette délégation, le décret qui la crée laissant encore de nombreux points dans l'ombre.

Nous pouvons également remarquer dès maintenant que les deux mesures nouvelles les plus importantes s'inscrivent au chapitre 36-41 « Subvention de fonctionnement du Centre national d'études spatiales » et au chapitre 37-91 « Fonds spéciaux », respectivement de 2.500.000 F et 8.108.890 F.

Nous en reparlerons lors de l'examen des chapitres.

Pour les services votés, c'est le chapitre 42-01 « Participation de la France aux dépenses de fonctionnement du Conseil européen de la recherche nucléaire », 20.223.158 F.

## B. — DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme « Mesures nouvelles » s'élèvent à 1.772.550.000 F contre 1.417.600.000 F en 1962, soit + 25 %, dont la majeure partie : 1.472 millions de francs, concerne le Commissariat à l'Energie atomique (1.372 millions de francs) et 100.000 F l'usine de Pierrelatte.

Encore convient-il de bien souligner que pour Pierrelatte les crédits se retrouvent dans les budgets militaires et qu'il ne s'agit que de la queue de programme initial.

Les crédits de paiement prévus en mesures nouvelles pour 1963 atteignent 840.800.000 F, dont 569.500.000 pour le C. E. A. et 100.000 pour Pierrelatte, auxquels s'ajoutent les crédits de paiement — services votés pour 1963 — soit 688.485.000 F, dont 634 millions de francs pour le C. E. A.

## II. — Services centraux.

L'an dernier, nous avons souligné combien intervenaient de transferts de personnel et également de créations d'emplois. Cette année-ci, les opérations sont plus modestes et nous l'enregistrons avec satisfaction.

En effet, nous n'avons au total que 64 créations d'emplois et 51 suppressions, ce qui ne représente qu'une différence de 13 emplois nouveaux auxquels vont s'ajouter 35 créations d'emplois pour la Délégation à l'Aménagement du Territoire.

Parmi les 13 emplois nouveaux, nous pouvons, en particulier; citer la création au chapitre 31-04 « Administration provisoire des services de la France d'Outre-Mer » de deux secrétaires d'administration hors classe, à l'inspection de la France d'Outre-Mer ; au chapitre 31-06, 10 emplois, dont deux administrateurs en chef de classe exceptionnelle. Il convient de souligner que ces deux chapitres comportent respectivement : 23 suppressions d'emplois au chapitre 31-04, et une suppression d'emploi d'un ouvrier de deuxième catégorie seulement au chapitre 31-06.

Comme les années précédentes, nous mentionnons ci-dessous la liste des hauts comités, comités ou délégations qui, traditionnellement, prolifèrent dans les services du Premier Ministre.

*Liste des ministres qui sont administrés  
ainsi que leur cabinet par le Secrétariat général du Gouvernement.*

Le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, M. André Malraux, 3, rue de Valois, Paris.

Le Ministre d'Etat chargé de la Réforme administrative, M. Louis Joxe, 27, rue Oudinot, Paris.

Le Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, M. Gaston Palewski, 2, rue Royale, Paris.

Le Ministre délégué chargé de la Coopération, M. Raymond Triboulet, 20, rue Monsieur, Paris.

Le Ministre de l'Information, M. Alain Peyrefitte, 58, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Pierre Dumas, 3, cité Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).

Soit en fait, en dehors du Premier Ministre lui-même, six ministres ou secrétaires d'Etat dont les émoluments et indemnités diverses ne figurent pas dans leurs propres fascicules budgétaires mais au budget du Premier Ministre.

*Liste des Directions, Délégations générales, Services et Hauts Comités  
dont les crédits sont inscrits à la section I (Services généraux du Premier Ministre).*

Service législatif, hôtel Matignon, 57, rue de Varenne, Paris (7°).  
Services administratifs et financiers, hôtel Matignon, 57, rue de Varenne, Paris (7°).  
Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, 57, boulevard des Invalides, ou 27, rue Oudinot, Paris (7°).  
Direction de la Documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8°).  
Haut Comité de la Jeunesse et aux Sports, 72, rue de Varenne, Paris (7°).  
Service technique central des Chiffres, 57, boulevard des Invalides, Paris (7°).  
Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme, 31, quai Voltaire, Paris.  
Délégation générale à la Recherche scientifique et technique, 103, rue de l'Université, Paris.  
Comité central d'Enquête sur le Coût et le Rendement des Services publics, 16, rue Cambon, Paris (1<sup>er</sup>).  
Centre interministériel de Renseignements administratifs, 15, rue Vernet, Paris.  
Haut Comité de la Population et de la Famille, 57, rue de Varenne, Paris (7°).  
Commissariat à l'Energie atomique, 68, rue de Varenne, Paris (7°).  
Ecole nationale d'Administration, 56, rue des Saints-Pères, Paris.  
Administration provisoire des Services de la France d'Outre-Mer, 27, rue Oudinot, Paris (7°).  
Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, 2, avenue de l'Observatoire, Paris.  
Délégation générale à la Promotion sociale, 3, cité Varenne, Paris (7°).  
Délégation générale au District de la Région de Paris, 27, rue Barbet-de-Jouy, Paris.  
Direction du Bureau industriel africain, 1, rue Euler, Paris.  
Centre national des Etudes spatiales, 36, rue La Pérouse, Paris (16°).

Soit 19 organismes. Encore ne sommes-nous pas certains d'en avoir la liste complète.

Nous allons examiner successivement les chapitres principaux constituant la mosaïque des Services généraux du Premier Ministre en nous bornant à détailler les remarques que nous inspirent certains d'entre eux.

*Inspection de la France d'Outre-Mer.*

*Chapitre 31-06.* — Il peut sembler anormal de voir s'enfler les crédits d'un organisme qui devraient être en voie de réduction et qui s'accroissent de 127.432 F, soit 15,5 %, sur 1962.

En fait, il s'agit d'un virement au chapitre propre à l'Inspection de la France d'Outre-Mer des crédits afférents aux traitements et indemnités des fonctionnaires de l'ancien ministère dont les postes

ont continué à figurer jusqu'ici parmi les effectifs de l'Administration provisoire de la France d'Outre-Mer, bien qu'ils fussent en service à l'Inspection de la France d'Outre-Mer.

*Chapitres 34-04 et 34-05. — Matériel et remboursements divers.* Aucune mesure nouvelle ne figure à ces chapitres alors que nous nous attendions à une réduction correspondant en tout ou partie à la réduction des effectifs de l'Administration provisoire de la France d'Outre-Mer.

Mais certains de ces services sont transférés à l'Inspection de la France d'Outre-Mer, d'autres au contrôle des dépenses engagées. Le matériel, et en particulier une machine Ormatic, est maintenu au service du chiffre.

Enfin des tâches de liquidation incombent à ces chapitres et l'Administration provisoire assure les frais d'impression des documents de la section 8 du budget du Premier Ministre.

Votre Commission des Finances, tout en souhaitant voir apparaître des réductions pour 1964, n'a pas cru devoir faire d'autre observation sur ces chapitres.

#### *Service de la Documentation (Chapitre 34-03).*

La Direction de la Documentation rassemble, pour la mettre à la disposition des administrations et du public, une documentation générale sur les principaux problèmes d'actualité : politiques, économiques, sociaux et culturels.

Elle édite et diffuse cette documentation d'informations générales et de vulgarisation. Elle réalise, à l'occasion de ces diverses activités, une coordination interministérielle.

Nous nous sommes déjà élevés dans le passé contre le fait de la dispersion des centres de documentation dans chacun des ministères et nous avons comparé cette dispersion avec la concentration qui existe dans un certain nombre de pays, et en particulier en Angleterre, où il a été possible, avec des moyens infiniment plus importants, de réunir une documentation qui sert à l'ensemble des ministères.

Nous en sommes toujours au stade de la dispersion et nous enregistrons sur le chapitre 34-03 des mesures nouvelles pour 230.000 F, s'ajoutant à des services votés de 1.046.750 F, soit un total de 1.276.750 F.

La Direction de la Documentation, qui fournit à chacun d'entre nous des matériaux très précieux pour l'établissement de nos rapports et pour nos interventions, procède à des appels d'offres et traite avec des fournisseurs qui présentent les conditions d'exécution les plus avantageuses.

Les tirages sont assez faibles, les dates auxquelles ces publications doivent paraître s'inscrivent en regard des faits qui les ont provoquées et, par conséquent, peuvent se situer au moment où les sous-traitants sont eux-mêmes surchargés de travail, ce qui ne manque pas d'influencer les prix.

Les hausses de 1960 à 1962 se sont traduites par une moyenne de 14 %, soit 84.000 F, sur la fraction des crédits réservés à l'édition.

Le programme ne comporte aucune novation et nous le regrettons vivement.

D'autre part, une partie des travaux de la Direction de la Documentation est confiée à des collaborateurs occasionnels spécialisés dans certaines branches et qui sont rémunérés sur le chapitre 31-02. Un crédit spécial de 13.110 F a été demandé en augmentation. Enfin, les travaux ont été étendus pour suivre l'évolution politique des différentes régions du monde, et en particulier l'évolution récente du continent africain. C'est pourquoi la Direction de la Documentation a fait appel à des collaborateurs extérieurs occasionnels, et plus récemment à des collaborateurs chefs de rubrique, qui ne sont en aucun cas employés de façon permanente. L'augmentation qui en résulte est de 31.890 F, ce qui porte le total à 45.000 F.

### III. — Etablissements d'enseignement.

#### A. — ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (Chapitre 36-11.)

Ce chapitre comporte des mesures nouvelles pour 362.661 F s'ajoutant à des mesures acquises de 235.272 F. Cette majoration est justifiée par le nombre de places mises au concours en 1962, qui est de 93 au lieu de 78 en 1961, dont 31 au titre du concours Fonctionnaires et 62 au titre du concours Etudiants.

D'autre part, en application de l'article 18, premier alinéa, du décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958 modifié, le nombre de places offertes aux stagiaires du cycle préparatoire sera porté, en 1963, de 26 à 31 pour le cycle de quatre mois et de 52 à 62 pour le cycle de deux ans commençant en octobre 1963.

Enfin, l'augmentation du nombre de places offertes au concours en 1961, passé à 78, aura une incidence en 1963 sur les élèves de deuxième année et les stagiaires du cycle préparatoire entrés en 1962.

En définitive, l'augmentation retenue sur l'effectif total est de 24 pour les élèves et 10 pour les stagiaires du cycle préparatoire.

Le tableau ci-joint indique les effectifs des années 1958 à 1962 et les prévisions pour 1963.

Il est certain que l'indépendance algérienne aura une influence sur le fonctionnement du Centre de formation des fonctionnaires musulmans. Ce Centre, rattaché à l'Ecole nationale d'administration, a été créé par décret n° 60-1177 du 2 novembre 1960. Aucune décision définitive n'a encore été prise au sujet de ce décret. Il est vraisemblable que le Centre sera supprimé, encore que quelques élèves puissent être admis à suivre les cours d'élèves-stagiaires, mais rien n'est encore officiel.



**Effectifs des élèves et des stagiaires, années 1958 à 1962.**

CATEGORIES	1958	1959	1960	1961	1962	1963 (prévisions).
Elèves de première année.....	76	58	57	54	66	84
Elèves de deuxième année.....	56	76	58	57	54	65
Elèves de troisième année.....	65	51	72	57	57	54
Stagiaires du cycle préparatoire de courte durée (fonctionnaires de catégorie A).....	»	20	15	20	26	31
Stagiaires du cycle préparatoire de longue durée (fonctionnaires des catégories B. C. ou D).....	»	40	33	36	30	51
Stagiaires du centre de formation...	»	»	16	25	30	30 (1)

(1) Pour janvier et février seulement.

CATEGORIES D'ELEVES ou de stagiaires.	EFFECTIFS 1963.	EFFECTIFS 1962.	DIFFERENCE
<i>Elèves.</i>			
Première année (11 mois) :			
Fonctionnaires .....	26	26	—
Etudiants .....	58	42	+ 16
Deuxième année (12 mois) :			
Fonctionnaires .....	19	16	+ 3
Etudiants .....	46	38	+ 8
Troisième année (5 mois) :			
Fonctionnaires .....	16	16	—
Etudiants .....	38	41	— 3
<i>Stagiaires du cycle préparatoire.</i>			
Cycle court (4 mois).....	31	26	+ 5
Cycle long.....	»	»	»
Deuxième année (9 mois).....	21	22	— 1
Première année (12 mois).....	30	27	+ 3
Première année (entrée en octobre 1963)..	48	45	+ 3

B. — CENTRE DES HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES  
SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES (Chapitre 36-21.)

Le budget du Centre avait retrouvé un certain équilibre depuis 1960 malgré la disparition progressive des ressources attendues de l'Outre-Mer. Mais cet équilibre vient à nouveau d'être rompu, comme pour les autres établissements d'enseignement, par l'indépendance de l'Algérie. Ce pays versait, en effet, au Centre, une subvention de 15.000 F destinée à compenser les frais de scolarité des personnels algériens, musulmans et européens. Cette subvention de 1962, bien que mandatée au début de l'année, n'a pas encore été virée. Comme il faut bien s'attendre à ce qu'elle ne soit pas reconduite en 1963, il est nécessaire de la compenser par des subventions métropolitaines. D'autre part, les cotisations patronales de Sécurité sociale, I. P. A. C. T. E., les prestations familiales, les impôts, taxes et droits versés au Trésor, qui représentent 22.349 F, pèsent lourdement sur ce budget.

Nous rappelons que ce Centre a été créé à la fin de 1936 afin de donner aux fonctionnaires et officiers ayant déjà servi ou destinés à servir dans les Territoires d'Outre-Mer un enseignement sur la nature et la force des grands courants politiques, sociaux et culturels se développant dans ces territoires.

En 1958, les objectifs de ce Centre ont été élargis et des stages de trois mois ont eu lieu au cours desquels des auditeurs, admis par concours et désignés par le Ministre, approfondissent leurs connaissances des pays d'Outre-Mer.

En même temps que ce stage ont lieu des cours de langue arabe, turque, vietnamienne et iranienne.

Des stages spéciaux, d'une durée d'un mois, destinés à des fonctionnaires métropolitains, sont organisés pour ceux de ces fonctionnaires qui se destinent à l'Outre-Mer ou qui sont appelés à être en contact avec les problèmes que posent ces territoires ou ces Etats.

Le vingt-deuxième stage annuel, qui s'est déroulé du 3 novembre 1961 au 9 février 1962, a rassemblé 36 auditeurs, dont 19 recrutés au concours, 7 désignés par voie administrative et 10 auditeurs libres.

Deux auditeurs étaient issus de la Communauté musulmane d'Algérie, 4 autres avaient pour origine les Etats-Unis, l'île Maurice, le Pakistan et le Sud-Viet-Nam.

Le stage d'initiation n° 8 concernant les problèmes de l'Asie, qui s'est étendu sur trois périodes de trois jours, du 2 au 10 octobre 1961, a réuni 18 auditeurs.

Le stage d'initiation n° 9, pour les questions socio-pédagogiques relatives à l'Afrique noire, s'est tenu à Nantes et intéressait les cadres de centres d'enseignement, des monitrices de la jeunesse algérienne.

Le stage d'initiation n° 10, concernant l'Afrique noire, a comporté trois phases de trois jours et a rassemblé 20 auditeurs.

Le stage d'initiation concernant le Proche-Orient a rassemblé 32 auditeurs.

Comme nous l'avons précisé dans notre rapport n° 53, annexe n° 19, du 14 novembre 1961, ce centre se livre à un certain nombre de travaux de recherches sociologiques, ethnographiques, de cartographie, effectue des publications : *L'Afrique et l'Asie*, *Les Cahiers de l'Afrique et de l'Asie*, *L'Algérie kabylisée* et rassemble une documentation, participe à des conférences, à des cours et, si son activité ne paraît pas devoir s'imposer dans l'évolution actuelle de nos relations avec les Etats devenus indépendants, nous pensons qu'au point de vue échanges culturels et influence de la langue et de la culture françaises elle n'en est pas moins utile.

Votre Commission des Finances souhaite, sur ce chapitre, avoir des précisions du Gouvernement sur l'évolution de ce centre, compte tenu des modifications intervenues ou à intervenir dans nos relations avec les Etats devenus indépendants d'Afrique et d'Asie.

### C. — INSTITUT DES HAUTES ETUDES D'OUTRE-MER (Chapitre 36-31).

Ce chapitre voit sa subvention de fonctionnement faire l'objet d'une mesure nouvelle de 556.818 F, s'ajoutant à des mesures acquises de 54.388 F. Nous rappellerons que le Conseil d'administration, qui se réunit deux fois par an, comprend un représentant des Etats ayant confié à l'Institut la formation de candidats aux emplois supérieurs de leurs administrations publiques, un repré-

sentant de chacun des Territoires d'Outre-Mer, le recteur de l'Université de Tananarive et le doyen de la Faculté de droit de Dakar.

Le crédit qui figure à la mesure n° 7 pour 42.177 F est destiné à rembourser les frais de transport des ministres des Etats africains et malgache.

Deux créations d'emplois sont envisagées à la mesure n° 10 pour un total de 79.824 F : un sous-directeur des études, homologue de celui de sous-directeur des stages existant, justifié par l'augmentation constante du nombre d'élèves, et un professeur contractuel de chaire des problèmes sociaux et de travail. Soulignons qu'il s'agit de personnel supérieur dont les indices se situent entre 750 et le groupe B pour les professeurs contractuels.

Là aussi l'indépendance algérienne allait poser des problèmes dont il convenait de tenir compte.

Les rapports de coopération prévus par les accords d'Evian nous obligent, en effet, à prêter une assistance à la formation des cadres algériens. Deux aspects ont été envisagés : coopération technique, qui ne rentre pas dans le cadre de cette étude, et formation en France de fonctionnaires et magistrats algériens. C'est à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer que cette mission a été confiée. Le Professeur Luchaire, directeur de l'Institut, a été envoyé à deux reprises à Alger et a mis au point les modalités pratiques d'enseignement et d'accueil des stagiaires au sein d'un centre de formation de fonctionnaires et magistrats algériens dépendant de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer.

Le centre a été créé par le décret n° 61-1241 du 24 octobre 1961 (*Journal officiel* du 25 octobre 1961). Il est constitué en établissement public mais est géré administrativement et financièrement par les services de l'Institut et dirigé par le directeur de l'Institut. Son conseil d'administration est présidé par le Vice-Président du Conseil d'Etat et réunit le directeur de l'Ecole nationale d'administration, celui du Centre national des études judiciaires, le doyen de la Faculté de Droit de Paris, le doyen de la Faculté des Lettres de Paris, un représentant de chacun des Ministères des Affaires algériennes, de la Justice et de la Fonction publique.

Quatre sièges sont attribués au Gouvernement algérien.

Les enseignements portent sur deux ans : première année du 15 octobre au 15 juin, sanctionnée par des examens. Les élèves ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 seront

envoyés en stage pratique de six mois dans des organismes administratifs ou judiciaires français. La seconde année d'études théoriques commencera le 1<sup>er</sup> décembre suivant et s'achèvera à la fin du mois de juin. Les examens terminaux seront passés.

La question des locaux se pose avec une spéciale acuité. L'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer ne pouvant actuellement loger le Centre, l'hébergement des stagiaires est provisoirement assuré dans des foyers gérés par des sociétés spécialisées (S. O. N. A., C. O. T. R. A. L.) en attendant que le Gouvernement algérien ait ses propres centres.

Le nombre de stagiaires est fixé à 180 par an, soit 360 pour deux ans.

L'enseignement est effectué dans divers locaux, notamment à la nouvelle Faculté de Droit. Les frais d'encadrement et d'enseignement sont supportés par le budget des services du Premier Ministre, les frais de stage, de transport et d'assistance par le budget du Ministre des Affaires étrangères.

#### Effectif des élèves.

##### I. — En 1962.

Section diplomatique.....	30
Section économique et financière.....	8
Section administrative A (étudiants).....	38
Section administrative B (fonctionnaires).....	290
Section sociale.....	9
Section judiciaire.....	126
Cycle accéléré administratif.....	26
Cycle accéléré Chancellerie.....	10
Contrôleur du travail (B. I. T.).....	21
Total général.....	558

##### II. — En 1963.

Il est précisé qu'il s'agit de prévisions. En effet, la rentrée scolaire ayant lieu dans trois semaines, certains concours ne sont pas encore corrigés et quelques Etats ne nous ont pas encore envoyé la liste des stagiaires.

Section diplomatique.....	22
Section économique et financière.....	27
Section administrative A (étudiants).....	36
Section administrative B (fonctionnaires).....	357
Section sociale.....	9
Section judiciaire.....	146
Cycle accéléré administratif.....	18
Cycle accéléré Chancellerie.....	19
Contrôleur du travail (B. I. T.).....	23
Centre de formation de fonctionnaires et magistrats algériens.....	180
Total général.....	837

#### IV. — **Fonds spéciaux** (Chapitre 37-91).

Ils comprennent deux articles : le premier, affecté aux Fonds spéciaux du Gouvernement, passe de 8.961.200 F à 15.961.200 F, soit une augmentation de 78 %, représentant 7 millions de francs grâce à un transfert du budget des Armées (Section commune : Dépenses opérationnelles).

Le deuxième, concernant les fonds spéciaux à destination particulière, s'accroît de 1.108.890 F au titre des mesures nouvelles et le total de cet article est ainsi porté à 53.772.417 F.

Il semble s'être introduit une erreur d'impression sur ce chapitre et, d'après les renseignements que nous avons recueillis, le total des mesures nouvelles, soit 8.108.890 F, doit être affecté à l'article 2 et ne touche pas les Fonds spéciaux du Gouvernement.

Nous ne ferons, selon l'usage, aucune autre observation sur ce chapitre.

## V. — Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme

(Chapitre 37-93).

A ce chapitre figure un article unique de 2.500.000 F sans aucune mesure nouvelle. Son action consiste en l'étude réalisée par des savants sur les problèmes physico-chimiques, biologiques et sociologiques, qui sera incessamment publiée.

Son action éducative consiste en éditions de brochures, de documents, d'affiches et dans les aides apportées à une maison de jeunes.

Ses deux premiers paragraphes comportent des crédits égaux de 250.000 F.

Quant à la propagande, elle prévoit des crédits de 1.900.000 F consistant en affiches, maintenant supprimées dans le métro, mais maintenues sur les transports départementaux, les autorails et les stades, en affichage routier, en concours diffusés par les principaux journaux destinés à la jeunesse, en films d'entr'actes, en émissions de télévision.

Enfin, une subvention de 100.000 F est destinée au Comité national de défense contre l'alcoolisme.

## VI. — La Commission d'études des problèmes de la vieillesse.

Cette Commission ayant terminé ses travaux, nous avons eu connaissance du rapport qui a été établi à ce sujet et dont l'ampleur ne saurait être trop soulignée. Il est impossible, dans le court espace de temps et dans le volume qui est consacré à ce budget, d'en faire une analyse complète. Qu'il nous suffise de noter que les conclusions de ce rapport ont été très nettes en ce qui concerne l'insuffisance des moyens mis à la disposition du Gouvernement pour augmenter les ressources des vieux alors que la durée moyenne de la vie humaine s'accroît de jour en jour.



## VII. — Haut Comité de la Jeunesse (Chapitre 43-04).

Il est prévu pour 1963 :

— Bulletin de liaison du Haut Comité.....	23.000 F.
— Brochures et publications en faveur de la jeunesse.	32.000
— Réalisation de magazines filmés et d'un court métrage relatifs à l'action des pouvoirs publics en faveur de la jeunesse.....	80.000
— Achats de copies de films destinés aux jeunes.....	15.000
	<hr/>
Total .....	150.000 F.

Nous avons obtenu des renseignements très précis au sujet du fonctionnement de ce Haut-Comité. Son rôle essentiel consiste à instituer des dialogues entre pouvoirs publics et jeunesse.

Institué dès 1955, le caractère interministériel du Haut-Comité, la présence dans son sein de 39 mouvements de jeunesse représentant plusieurs millions de jeunes, la compétence de ce comité concernant tous les problèmes intéressant la jeunesse en font un organisme de liaison qui permet un rapprochement entre des tendances souvent diverses, mais qui gagnent à mieux se connaître.

Les objectifs principaux du Haut-Comité sont axés dans trois directions :

1° Réalisation d'objectifs d'intérêt immédiat en faveur de la jeunesse, par exemple, loi sur les congés cadres jeunesse dont les décrets élaborés en 1962 sont soumis actuellement au Conseil d'Etat ; création d'un centre national de documentation pour la jeunesse ; étude des problèmes d'accueil, d'échanges et de relations internationales ; réalisation de stages de jeunes dans l'industrie ; modifications éventuelles dans les services que la R. T. F., l'industrie et le cinéma peuvent rendre à la jeunesse ; publication d'un bulletin de liaison et divers documents d'information.

2° Participation à l'élaboration de la politique nationale menée en faveur des jeunes ; travaux de la Commission nationale de l'équipement et de l'animation du Haut-Comité. Il s'agit d'associer les

représentants des mouvements et organisations à l'élaboration et à l'exécution des plans à court et à long terme intéressant la jeunesse, en particulier aux lois-programmes sur l'équipement socio-éducatif et à la politique d'animation (Commissariat au Plan, district de Paris, etc.).

3° Enfin, recherche de problèmes jeunesse actuellement mal connus tels que les problèmes posés par la jeunesse inadaptée, les problèmes de radio et de cinéma.

Plusieurs commissions fonctionnent :

— une commission nationale Equipement-Animation avec six sous-commissions ou groupes de travail ;

— une commission nationale d'information qui étudie les problèmes de radio et de télévision, tribune jeunesse et enquêtes avec trois sous-commissions ;

— une commission nationale de l'accueil et des échanges internationaux qui étudie le problème des échanges avec trois sous-commissions, enquêtes, publications et relations internationales ;

Enfin, une commission spéciale de la jeunesse socialement inadaptée est en cours de constitution, de même qu'une commission des questions scientifiques.

Par ailleurs, des organismes de co-gestion travaillent sous le patronage du Haut-Comité. Il s'agit de C. O. G. E. D. E. P., association de co-gestion pour les déplacements à but éducatif des jeunes (7.000 jeunes en 1962) et Co-Travaux, association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes (10.000 jeunes environ sur 800 chantiers en 1962).

Les crédits qui sont demandés sont encore extrêmement faibles. Ils correspondent simplement à un secrétaire général et à un très maigre service dactylographique. Le reste des crédits est employé pour faire fonctionner les différentes commissions et pour imprimer les bulletins, ainsi que pour des achats de copies de films, comme il est indiqué sur le tableau qui figure dans notre rapport.

Compte tenu de ces explications, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir les crédits, cet organisme jouant à très peu de frais un rôle important de coordination et d'animation.

## VIII. — **Promotion sociale** (Chapitres 31-02 et 43-03).

Ces chapitres comportent une augmentation de crédits de 40.000 F pour les collaborations diverses à la Délégation générale de la Promotion sociale. Il s'agit de rémunérer 8 conseillers techniques dont la nomination est intervenue en application des dispositions du décret n° 62-762 du 30 juin 1962. Sur ces 8 conseillers techniques, 5 d'entre eux peuvent percevoir une indemnité de 520 F par mois, et les autres 260 F.

Il convient de signaler que la Délégation ne comportait jusqu'à présente que 3 agents permanents. Le rôle confié aux conseillers techniques serait de deux ordres :

1° Assurer avec les trois chargés de mission de la délégation générale la liaison avec les comités départementaux ou régionaux de la promotion sociale.

2° Remplir les fonctions de rapporteurs auprès des comités spécialisés : Comité d'études des aides à la promotion sociale, Comité d'études des structures et des problèmes pédagogiques de la promotion sociale.

Ces conseillers techniques sont prélevés sur le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes.

Nous n'avons rien à dire contre ces créations mais nous souhaiterions connaître d'une façon précise les résultats enregistrés dans la promotion sociale.

En fait, celle-ci reste encore très rudimentaire, et la « diplomite » qui sévit à la fois dans les administrations et dans le secteur privé vient contrecarrer les efforts que l'on peut faire pour essayer de promouvoir les classes sociales les moins favorisées à des rangs plus importants.

Les tableaux ci-après indiquent la répartition des crédits inscrits au budget 1962 au chapitre 43-03 pour les interventions en faveur de la promotion sociale.

Il est à remarquer que ce projet comporte une réduction de 10.386.185 F, qu'il ramène les crédits votés de 29.955.185 F à 19.569.000 F.

Jusqu'en 1962, les actions de promotion sociale étaient financées selon deux modalités : d'une part, les crédits propres à certains Ministères, d'autre part, des crédits inscrits au chapitre 43-03 du budget du Ministère et ultérieurement répartis entre les Ministères après avis du Comité de coordination.

Cette répartition, par suite des lenteurs que nous ne manquons pas de souligner chaque année dans les procédures administratives, ne pouvait être effectuée avant juin-juillet, ce qui rendait spécialement inefficace l'attribution de ces crédits.

Le Gouvernement, pour la première fois, utilise une procédure qui situe l'intervention de la délégation générale et du Comité de coordination avant le vote de la loi de finances.

Cette nouvelle procédure, qui peut être critiquable sur le plan de l'orthodoxie financière et parlementaire, a au moins l'avantage d'accélérer la répartition des crédits. Les tableaux ci-joints indiquent le bilan des réalisations de promotion sociale en 1961.

Mais, en fait, nous ignorons et nous n'avons pu obtenir les renseignements, combien de jeunes ont été promus à des fonctions supérieures. C'est ce renseignement que nous voudrions qu'il nous soit apporté lors de la discussion du budget de l'an prochain.

Nous n'ignorons pas que cette statistique est difficile à établir mais si nous tenons à en avoir connaissance c'est que, jusqu'à présent, non seulement elle est inconnue mais encore bien des entreprises ignorent ce qu'est la promotion sociale.

La promotion sociale peut s'appliquer aux jeunes du contingent et même au service militaire adapté dans les Antilles et en Guyane, dans l'agriculture qui effectue sa mue des structures et des techniques, à une promotion ouvrière.

Les tableaux A, B, C, D, E, F et G indiquent les attributions 1962 à chaque Ministère.

Le tableau H précise les crédits globaux prévus en 1963 pour chaque Ministère.

**TABLEAU A**

Répartition des crédits inscrits au Budget 1962 du Premier Ministre (chapitre 43-03).

Interventions en faveur de la Promotion sociale.

MINISTERES	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
		(En francs.)	
Ministère de l'Education nationale.....	11.569.600	4.200.000	15.769.600
Ministère de l'Agriculture.....	7.500.000	500.000	8.000.000
Ministère de l'Industrie.....	900.000	»	900.000
Ministère du Travail.....	4.343.500	1.000.000	5.343.500
	3.500.000 (1)		3.500.000 (1)
Ministère des Armées.....	140.000	»	140.000
Ministère des Travaux Publics et des Transports .....	596.510	150.000	746.510
	250.000 (2)		250.000 (2)
Actions propres du Comité.....	1.155.575	»	1.155.575
<b>Total .....</b>	<b>29.955.185</b>	<b>5.850.000</b>	<b>35.805.185</b>

(1) Crédit accordé à titre exceptionnel en 1962 au Ministère du Travail sur les fonds de promotion sociale pour assurer le financement des actions de promotion collective.

(2) Crédit accordé au Ministère de la Marine pour payer des indemnités de stages dues au 1<sup>er</sup> janvier 1962.

**TABLEAU B**

**Ministère de l'Education nationale.**

CHAPITRE budgétaire.	INTITULE DU CHAPITRE	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
			(En francs.)	
31-12	Universités et observatoires (Indemnités et allocations diverses).....	1.230.000	150.000	1.380.000
31-32	Grands établissements et grandes écoles d'enseignement technique (Indemnités et allocations diverses).	260.000	190.000	450.000
34-01	Administration centrale et administration académique (Remboursement de frais).....	204.000	»	204.000
36-01	Organisations de documentation pédagogique et de télé-enseignement...	440.000	»	440.000
36-11	Universités et observatoires (Subventions pour frais généraux et renouvellement du matériel)....	1.340.000	»	1.340.000
36-12	Subventions au Palais de la Découverte, à la fondation nationale des sciences politiques, à la fondation Thiers, au centre d'Etudes de Politique étrangère, à la Cité Universitaire de Paris et à la Maison des Sciences de l'homme.....	20.000	»	20.000
36-33	Grands établissements d'enseignement technique (Dépenses de fonctionnement) .....	310.000	190.000	500.000
36-34	Enseignement technique et professionnel (Encouragement professionnel et Promotion sociale).....	7.240.600	3.670.000	10.910.600
37-51	Ecole de formation de moniteurs de jeunesse .....	20.000	»	20.000
43-71	Bourses et secours d'études.....	505.000	»	505.000
	<b>Total pour l'Education nationale.</b>	<b>11.569.600</b>	<b>4.200.000</b>	<b>15.769.600</b>

**TABLEAU C**

**Ministère de l'agriculture.**

CHAPITRE budgétaire.	INTITULE DU CHAPITRE	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
			(En francs.)	
43-34	Formation professionnelle des adultes .....	4.000.000	500.000	4.500.000
46-53	Formation des cadres de l'agriculture et installations des bénéficiaires de la Promotion sociale...	3.500.000	»	3.500.000
	Total pour l'agriculture.....	7.500.000	500.000	8.000.000

**TABLEAU D**

**Ministère de l'industrie.**

CHAPITRE budgétaire.	INTITULE DU CHAPITRE	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
			(En francs.)	
44-01	Encouragement à l'artisanat.....	900.000	»	900.000

**TABLEAU E**

**Ministère du travail.**

CHAPITRE budgétaire.	INTITULE DU CHAPITRE	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
			(En francs.)	
43-12	Services du travail et de la main- d'œuvre (formation professionnelle des adultes) .....	4.343.500	1.000.000	5.343.500

**TABLEAU F**

**Ministère des armées.**

CHAPITRE budgétaire.	INTITULE DU CHAPITRE	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
			(En francs.)	
	<i>Section commune.</i> (Services communs.)			
34-91	Organismes extérieurs interarmées (fonctionnement) .....	100.000	»	100.000
	<i>Section Guerre.</i>			
34-90	Instruction (écoles, recrutement)...	40.000	»	40.000
	Total pour les armées.....	140.000	»	140.000



**TABLEAU G**

**Ministère des travaux publics et transports.**

CHAPITRE budgétaire.	INTITULE DU CHAPITRE	BUDGET	COLLECTIF	TOTAL
			(En francs.)	
	<i>I. — Travaux publics et transports.</i>			
34-14	Ponts et chaussées (services annexes, matériel et remboursement de frais) .....	210.000	75.300	285.300
	<i>II. — Aviation civile.</i>			
43-91	Subventions diverses .....	4.000	»	4.000
	<i>III. — Marine marchande.</i>			
31-11	Inscription maritime (rémunérations principales) .....	16.027	»	16.027
31-12	Inscription maritime (indemnités et allocations diverses) .....	2.377	»	2.377
31-91	Indemnités résidentielles .....	2.695	»	2.695
33-91	Prestations et versements obligatoires .....	4.611	»	4.611
34-12	Inscription maritime (matériel).....	17.000	»	17.000
43-21	Contribution aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime .....	40.000	»	40.000
43-23	Subventions aux écoles de pêche et de commerce .....	30.000	»	30.000
43-24 (nouveau).	Promotion sociale des gens de mer (indemnité) .....	269.800	74.700	344.500
	<b>Total pour la marine marchande.</b>	<b>382.510</b>	<b>74.700</b>	<b>457.210</b>
	<b>Total pour les travaux publics et transports.....</b>	<b>596.510</b>	<b>150.000</b>	<b>746.510</b>

TABLEAU H

Budgets globaux « Promotion sociale »

MINISTERES	BUDGET 1960	BUDGET 1961	BUDGET 1962	PROPOSI- TIONS budgétaires 1963
(En francs.)				
Travail .....	128.089.940	138.904.025	148.275.525	154.200.000
Education nationale.....	17.739.430	23.496.000	25.711.600	23.551.000
Jeunesse et sports.....	—	—	20.000	1.000.000
Agriculture .....	3.300.000	8.340.000	10.151.310	15.400.000
Armées .....	—	—	140.000	— (1)
Industrie .....	400.000	500.000	900.000	970.000
Travaux publics et transports.	200.000	650.000	996.510	1.910.000
Délégation générale :				
— actions propres.....	100.000	710.000	1.155.575	—
— Fonds national de la Promotion sociale.....				19.569.000
	149.829.370	172.600.025	187.350.520	216.600.000

(1) Les actions du Ministère des Armées seront financées, en cours d'exercice, par transfert de crédits prélevés sur la dotation du Fonds national de la Promotion sociale.

\*

\* \*

La mise en œuvre de la politique arrêtée par le Gouvernement nécessitait en un premier stade la création d'organes de coordination :

— création, le 14 juin 1962, d'un Comité spécialisé pour l'étude des aides à la Promotion Sociale. Ce Comité, présidé par M. Masselin, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, étudie notamment les problèmes concernant la protection sociale des travailleurs suivant des cours de Promotion, et ceux relatifs

aux bourses qui peuvent leur être accordées, la réforme de la taxe d'apprentissage, la question des conventions intéressant le secteur privé...

— création, le 4 octobre 1962, d'un Comité spécialisé pour l'étude des structures et des problèmes pédagogiques de la Promotion Sociale. Ce Comité présidé par M. Grégoire, Conseiller d'Etat, doit préparer l'implantation de structures nouvelles d'éducation permanente, définir les méthodes pédagogiques souhaitables, les programmes utilisables, les niveaux d'études à retenir et leur sanction...

— instructions interministérielles du 7 septembre 1962, adressées aux Préfets et tendant à la constitution de Comités, départementaux et régionaux de la Promotion Sociale, chargés essentiellement d'analyser les besoins en formation, d'établir l'inventaire des moyens disponibles et de proposer à la Délégation les mesures propres à assurer une meilleure coordination de ces moyens, la mise en place d'actions concertées ou d'expériences témoins.

— création, le 12 octobre 1962, d'un Comité Restreint chargé d'examiner les projets qui pourraient bénéficier d'un financement particulier sur le Fonds National de la Promotion Sociale.

\*  
\* \*

#### *Moyens particuliers adaptés à certains objectifs prioritaires.*

Certains des objectifs prioritaires fixés par le Gouvernement nécessitaient que soient rapidement préparés dans certains secteurs où aucune initiative importante n'avait encore été prise, les moyens d'engager une politique de Promotion Sociale

— dans le secteur des Armées, après la désignation dans tous les corps de troupe d'officiers orienteurs, des expériences de formation professionnelle en faveur des jeunes du contingent ont été organisées dans six corps de troupe. Des cours de pré-formation pour des appelés de faible niveau scolaire seront mis en place au début de 1963.

— en ce qui concerne la formation de formateurs : décision de création d'un Institut National de Formation des Adultes

dans le cadre de l'université de Nancy. Parallèlement le rôle de l'Institut de Formation de moniteurs du Ministère du Travail (rue Dareau) était étendu.

— d'une façon générale l'implantation rapide de Comités Départementaux et Régionaux de la Promotion Sociale, dont les travaux doivent permettre le développement d'actions concertées et d'expériences témoins dans le domaine de la Promotion Sociale, constitue l'un des objectifs essentiels de la Délégation Générale.

\*  
\* \*

#### *Perspectives à court et moyen terme.*

La mise en place des moyens d'action de la Délégation s'achève à l'échelon national ; elle se poursuit dans les départements et les régions par l'installation des comités de coordination. Sans attendre cependant qu'elle soit terminée, il est bien évident qu'un certain nombre de problèmes vont se poser et être posés au Gouvernement dans les prochains mois.

Sur le plan général seront proposées un certain nombre de réformes ou de mesures tendant à aider au développement des institutions de Promotion Sociale : aménagement de la couverture des risques sociaux pour les personnes suivant des cours de formation, amélioration du régime de l'indemnisation des intéressés, réforme de la taxe d'apprentissage.

Il conviendra parallèlement d'envisager le développement d'une politique de conventions entre les Pouvoirs Publics et les Professions dans le but d'accroître les moyens de formation et de perfectionnement. Les actions d'assistance technique déjà entreprises devront être développées.

Dans les départements et les régions devront être implantées des structures nouvelles d'éducation permanente à la disposition des travailleurs, soit dans les établissements d'enseignement et notamment de l'enseignement technique, soit au sein de l'Université, soit dans des organismes *sui generis* sans doute gérés par des associations groupant des représentants des parties intéressées et qui semblent indispensables pour le développement de formules d'enseignement à temps plein. Parallèlement devront naturellement continuer à se développer les actions de type classique : formation professionnelle des adultes du premier et second degré,

centres associés au Conservatoire des Arts et Métiers suivant sans doute de nouvelles formules, promotion collective dans tous les secteurs et notamment dans l'agriculture et l'artisanat, promotion culturelle...

Ces perspectives sont celles qui dans le cadre du IV<sup>e</sup> Plan doivent permettre de rattraper le retard important pris par la France en ce domaine ; elles poseront en tout état de cause et dès la préparation du prochain budget la question des moyens qui pourront être mobilisés par la mise en œuvre d'une telle politique, dans le cadre du problème plus général des charges qui peuvent être raisonnablement supportées par l'économie pour la formation, l'adaptation, le cas échéant la reconversion, des travailleurs qualifiés dont, à tous les niveaux, notre Pays a besoin.

\*  
\* \*

Nous attirons de façon toute particulière l'attention sur un petit nombre de points qui nous paraissent essentiels.

Tout d'abord la formation des formateurs qui s'effectue à l'École de Nancy, dépendant de l'Éducation nationale, et au Centre de la rue d'Assas, dépendant du Ministère du Travail.

Ensuite la mise en place des Comités de coordination de la promotion sociale, dont les objectifs ont été définis en septembre 1962 et qui constituent une déconcentration souhaitable de cette importante question. Déconcentration souhaitable car elle permet de mieux adapter la Promotion sociale aux besoins des régions considérées.

Enfin une réforme profonde de la taxe d'apprentissage qui se traduira pour les uns, ceux qui font effort pour l'apprentissage, par une réduction du taux de la taxe ; pour d'autres, qui ne font que bénéficier de cet effort, par une majoration susceptible d'aller de 0,40 à 1 %.

La Commission des Finances souhaite voir se développer rapidement la promotion sociale dans toute la France, à l'exemple de quelques départements qui ont déjà accompli un méritoire travail dans ce sens et si les résultats ne sont pas encore spectaculaires, elle souhaite que quantitativement et par catégories professionnelles, ainsi que par classification dans le cadre de chacune des professions, des précisions puissent lui être apportées lors de la discussion du budget de 1964.

## IX. — Recherche scientifique et technique.

*Au chapitre 31-01.* — Vingt-quatre emplois ont été créés et le Gouvernement justifie cette mesure par l'accroissement du rôle de la délégation générale à la recherche scientifique.

Les services ont été réorganisés suivant un plan qui fait apparaître trois divisions principales :

- le plan de développement scientifique, qui a élaboré et rédigé en ce qui concerne la recherche le rapport du IV<sup>e</sup> Plan de développement économique et social ;
- un service d'inventaire et de fichier scientifique ;
- et un service de fonds de développement.

*Au chapitre 34-02, article 8.* — Les contrats pour lesquels sont demandés des crédits supplémentaires s'appliquent à des opérations préalables aux travaux et publications du service inventaire national des moyens de recherche de la Délégation générale.

Il s'agit d'une procédure nouvelle par sous-traitants à des organismes extérieurs et principalement des Sociétés savantes.

Un seul contrat de cette nature a été jusqu'ici passé par la Délégation générale pour la mise au point d'un système de codage et de stockage d'informations. Son montant est de 1.950 francs.

Les recherches sous contrat font partie du *chapitre 56-00*. Ce chapitre comporte des autorisations de programme de 100 millions en mesures nouvelles et des crédits de paiement de 40.400.000 francs s'ajoutant à des services votés de 23 millions.

Il est intéressant de rechercher dans quelle mesure les autorisations de programme et les autorisations de paiement suivent les objectifs de la loi de programme relative aux actions complémentaires coordonnées de recherche scientifique et technique du 31 mai 1961.

Le montant total de 39 millions de francs a été réparti entre 9 actions concertées et une masse non affectée de 6.650 millions est gardée en réserve pour permettre une réévaluation des sommes attribuées aux diverses actions en cours d'année, selon le degré d'avancement des travaux.

Le tableau I ci-après rappelle quels sont les objectifs figurant à titre indicatif dans la loi de programme et quelles sont les autorisations de programme et les autorisations de paiement prévues respectivement.

Il est bien évident que dans un domaine aussi mouvant des modifications peuvent être envisagées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En biologie moléculaire en particulier certains investissements prévus initialement seront abandonnés ou différés. En revanche, la construction des navires océanographiques prévue à l'action concertée « Exploitation des océans » subira probablement une réévaluation.

Les opérations nouvelles inscrites au plan d'équipement et de modernisation ont été réparties en 11 actions nouvelles, à concurrence de 56 millions de francs, mais la sous-répartition en est encore indicative.

D'autre part, le collectif 1962 a ouvert une autorisation de programme de 8 millions de francs pour l'action électronique.

Un virement de prévision de 5 % a été fait sur les crédits des opérations de la loi de programme du IV<sup>e</sup> Plan pour doter l'article 2 : Actions urgentes. La somme ainsi dégagée, soit environ 5 millions de francs, permettra de financer des opérations ne rentrant pas dans le cadre d'une action concertée classique placée sous le contrôle scientifique d'un Comité officiellement créé auprès du Délégué général à la recherche scientifique et technique.

\*  
\* \*

Il est à ce sujet, comme dans tous les budgets, du rôle de la Commission des Finances répondant aux vœux du Sénat de comparer les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan et sa réalisation.

Le IV<sup>e</sup> Plan de développement économique et social considère la recherche scientifique et technique comme un de ses moyens d'action fondamentaux, les autres étant le financement des investissements, la fiscalité et la productivité.

La Délégation générale à la Recherche scientifique et technique a, en effet, collaboré activement à la préparation du IV<sup>e</sup> Plan pour laquelle le Comité consultatif s'est élargi en une commission de la recherche dont l'important rapport vous a été distribué.

Cette façon de procéder ne lie évidemment pas impérativement le Gouvernement et le Parlement, mais les crédits budgétaires nécessaires ont été fixés par le Plan, ce qui est tout à fait exceptionnel, car le Plan ne comporte pas habituellement d'estimations budgétaires, ce qui montre la détermination des pouvoirs publics dans ce domaine.

Pour la période 1962-1965, le Plan prévoit en première urgence 1.490 millions de francs de crédits d'équipement pour la recherche civile, abstraction faite des programmes atomiques du Commissariat à l'Energie atomique et des recherches spatiales qui ne sont ni les uns ni les autres chiffrés dans le Plan et qui, par conséquent, s'ajoutent à ses prévisions.

Sur ces 1.490 millions de francs, 1.200 sont à répartir entre les divers départements ministériels et 290 sont prévus pour le financement d'actions concertées à inscrire au chapitre 56-00 (Fonds de développement de la Recherche scientifique) du Budget du Premier Ministre.

Le Plan indique expressément que ces crédits s'ajoutent à ceux de la loi-programme du 31 mai 1961 concernant, d'une part, les anciennes actions de recherche concertées et la part initiale du programme spatial (1).

Déduction faite des 200 millions de francs qui ont déjà été accordés pour l'équipement des Ministères en 1962, des crédits qui sont prévus pour les télécommunications (80 millions de francs) et pour la coopération (38 millions de francs), 887 millions de francs seraient à répartir pour les années 1963, 1964, 1965, soit 295 millions de francs par an. Mais il n'est pas possible de faire une simple moyenne arithmétique. Il convient de respecter une certaine progression. C'est à cette raison qu'a paru se rallier le Gouvernement en limitant les autorisations de programme, au titre de 1963, à 220 millions de francs, chiffre qui a paru non seulement compatible avec l'équilibre général de la loi de Finances, mais aussi qui paraît correspondre à la « capacité d'absorption » des services dépensiers.

Au titre des actions concertées du Fonds de développement qui débutent en 1963, la division arithmétique par tiers donnerait 96 millions de francs par an. Pour la même raison, 59 millions de francs seulement ont été prévus en 1963, année de démarrage.

Ainsi les crédits « nouveaux » prendront peu à peu le relais des crédits de la loi de programme de 1961 dont l'échéancier prévu en matière d'autorisations de programme demeure le suivant :

41 millions de francs au titre du présent budget.

33 millions de francs sur le budget 1964.

14 millions de francs sur le budget 1965.

---

(1) Cette masse de 290 millions de francs s'ajoute à la dotation normale de fonctionnement du Fonds de développement.



**TABLEAU I**

**Répartition des crédits par thème de recherche.**

**Autorisations de programme 1963.**  
(Projet de loi de finances).

Référence : chapitre 56-00.

THEME DE RECHERCHE	OBJECTIF loi de programme (pour mémoire).	AUTORISATIONS de programme.			DEMANDE A. P. 1963	A. P. 1961 à 1963
		1961	1962	Total.		
(En milliers de francs.)						
I. — <i>Actions concertées</i> (art. 1 <sup>er</sup> ).						
a) Loi de programme :						
1. Analyse démographique, économique et sociale..	(4.000)	1.000	900	1.900	1.000	2.900
2. Application de la génétique .....	(5.000)	900	750	1.650	1.000	2.650
3. Biologie moléculaire.....	(43.000)	13.000	7.700	20.700	6.300	27.000
4. Cancer et leucémie.....	(25.000)	6.000	6.000	12.000	6.000	18.000
5. Conversion des énergies..	(38.000)	10.600	8.400	19.000	9.000	28.000
6. Exploitation des océans..	(40.000)	19.450	11.600	31.050	4.500	35.550
7. Fonctions et maladies du cerveau .....	(7.500)	»	2.711	2.711	2.000	4.711
8. Nutrition animale et hu- maine .....	(5.000)	900	1.350	2.250	1.250	3.500
9. Science économique et problèmes de dévelop- pement .....	(6.000)	1.650	1.300	2.950	1.300	4.250
10. Indéterminés .....	»	»	289	289	6.650	6.939
<b>Totaux.....</b>	<b>(173.500)</b>	<b>53.500</b>	<b>41.000</b>	<b>94.500</b>	<b>39.000</b>	<b>133.500</b>

THEME DE RECHERCHE	OBJECTIF loi de programme (pour mémoire).	AUTORISATIONS de programme.			DEMANDE A. P. 1963.	A. P. 1961 à 1963.
		1961.	1962.	Total.		
<b>b) Actions nouvelles du IV<sup>e</sup> Plan :</b>						
1. Electronique .....	»	»	8.000	8.000	19.500	27.500
2. Calculatrice .....	»	»	»	»	3.500	3.500
3. Mécanique .....	»	»	»	»	6.000	6.000
4. Chimie macromoléculaire .....	»	»	»	»	5.000	5.000
5. Agriculture .....	»	»	»	»	6.000	6.000
6. Sciences de la terre.....	»	»	»	»	4.000	4.000
7. Sciences économiques et sociales .....	»	»	»	»	3.000	3.000
8. Bâtiments et travaux publics .....	»	»	»	»	1.000	1.000
9. Problèmes de l'eau.....	»	»	»	»	500	500
10. Automation, instruments de mesure .....	»	»	»	»	500	500
11. Divers, dont grands accélérateurs, soleil calme, électrotechnique nouvelle .....	»	»	»	»	6.500	6.500
<b>Totaux .....</b>	»	»	<b>8.000</b>	<b>8.000</b>	<b>56.000</b>	<b>64.000</b>
<b>II. — Actions urgentes.</b>						
a) Loi de programme.....	»	4.500	3.000	7.500	2.000	9.500
b) IV <sup>e</sup> Plan.....	»	»	»	»	3.000	3.000
<b>Totaux II.....</b>	»	<b>4.500</b>	<b>3.000</b>	<b>7.500</b>	<b>5.000</b>	<b>12.500</b>
<b>Totaux I et II.....</b>	<b>(173.500)</b>	<b>58.000</b>	<b>52.000</b>	<b>110.000</b>	<b>100.000</b>	<b>210.000</b>

## X. — Energie atomique (chapitre 62-00).

Chaque année, nous soulignons combien il peut paraître choquant de faire figurer sur une seule ligne les crédits correspondant au Commissariat à l'Energie atomique, sans qu'aucun détail et aucun contrôle ne soit fourni ou possible.

Les opérations nouvelles en autorisations de programme s'élèvent, cette année, à 1.372 millions de francs, auxquels s'ajoutent les prêts du FDES pour 148 millions de francs et des ressources propres pour 65 millions de francs portés à 122 millions de francs, grâce à un contrat avec Euratom.

Nous soulignons que dans ces crédits, qui comportent des autorisations de programme, ne figurent pas les crédits destinés à l'usine de Pierrelatte que l'on retrouve dans les crédits militaires et que l'on peut évaluer, pour 1963, à 615 millions de francs en autorisations de programme (chap. 62-00) et 584 millions de francs en crédits de paiement, à 1.175 millions de francs en autorisations de programme et 960 millions de francs en crédits de paiement au chapitre 62-01. Il serait cependant absolument indispensable de savoir ce que coûtent réellement les recherches nucléaires en France. Nous réclamons vainement, depuis plusieurs années, que tout soit groupé sous une même rubrique. Nous préférierions, quant à nous, que les crédits concernant Pierrelatte soient affectés au budget civil et non pas au budget militaire.

En effet, si nous pouvons, à l'heure actuelle, nous procurer sans trop de difficultés de l'uranium enrichi dans une proportion suffisante pour nos besoins civils, et à des conditions financières satisfaisantes, il est certain que cette fourniture est assortie de conditions et de contrôle qui, en dehors de la gêne que cela peut entraîner, rendent cette fourniture peut-être aléatoire dans des moments de tension internationale pendant lesquels nous pourrions en avoir besoin.

L'usine pilote construite à Pierrelatte est actuellement en état de fonctionnement. Les premiers essais sont encourageants. Le fonctionnement s'effectue pratiquement en circuit fermé, mais a permis de constater la bonne tenue des métaux spéciaux destinés aux canalisations, aux pompes et aux joints destinés à véhiculer l'hexafluorure d'uranium (UF<sub>6</sub>).

L'usine de Pierrelatte doit comprendre quatre étages. Les deux étages de l'usine basse et de l'usine moyenne doivent permettre un enrichissement allant jusqu'à 5 à 6 % et qui autorise déjà des utilisations industrielles importantes dont nous ne pouvons, à notre sens, pas nous passer. Les deux étages supérieurs : usine haute et usine très haute correspondent, en revanche, à une utilisation d'uranium très fortement enrichi, dépassant pour l'usine très haute de 90 à 95 %, pour l'instant affecté surtout à des tâches militaires, mais qu'il n'est pas déraisonnable de penser utiliser un jour à des fins pacifiques, en particulier pour la propulsion.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que les problèmes militaires sont fatalement liés aux progrès civils et nous pensons que nous sommes trop engagés dans l'affaire de Pierrelatte pour pouvoir maintenant reculer.

La question qui se pose est une question de délai. Encore que cette usine soit soustraite au Commissariat Général à l'Energie atomique, il est bien évident que celui-ci fonctionne en étroite harmonie avec les militaires comme ingénieur-conseil.

Nous voyons tous les jours dans la presse, nous entendons à la radio, des déclarations très optimistes concernant les dates de mise en production des quatre étages. Nous pensons qu'il convient d'être plus prudent, et si cette production s'établit de manière industrielle vers 1970, nous estimerons, pour notre part, qu'il y a lieu d'être fort satisfait.

Pour Pierrelatte, les autorisations de programme prévues au Commissariat ne sont que de 100.000 F, correspondant à la queue de programme lancé antérieurement. (Voir note annexe I concernant Pierrelatte.)

*Moteur de sous-marin.* — Jusqu'à présent, le planning est bien tenu. Il s'agira d'un moteur à pile à eau pressurisée, admettant des ébullitions locales. Il s'agira là de l'utilisation de l'uranium 235 à 90 % fourni par les Etats-Unis.

Signalons à ce propos que la coque du sous-marin qui n'a jamais vu le jour et qui devait être propulsée théoriquement par une pile à uranium 238 va être utilisée, après quelques compléments indispensables puisqu'il n'existe que la partie centrale, pour faire des recherches sur les lancements de fusées.

*Personnel.* — Le personnel du Commissariat à l'Energie atomique, est en constante progression, comme le montre le tableau ci-joint. (Tableau J.)

**TABLEAU J**

**Effectifs du Commissariat à l'Energie Atomique.**

1. — *Au 31 décembre 1961 :*

Effectifs autorisés : 18.136.

Effectifs présents : 17.771 (dont 900 autochtones employés dans les exploitations minières).

2. — *Au 31 décembre 1962 :*

Effectifs autorisés : 21.096.

Effectifs présents au 30 novembre 1962 : 20.388 (dont 900 autochtones employés dans les exploitations minières).

\*

\* \*

Parmi les autres travaux prévus par le Commissariat à l'Energie atomique, nous devons nous appesantir un peu plus sur certains d'entre eux qui sont entrepris soit par le Commissariat à l'Energie atomique seul, soit en collaboration avec des pays européens par le canal d'Euratom. Parmi ceux-ci figure l'étude des piles à neutrons rapides. Nous avons constaté ces temps-ci dans des revues spécialisées l'intérêt que l'on portait à ces piles surrégénératrices et, en particulier, aux essais qui ont été effectués en Angleterre sur une pile de petites dimensions.

Nous avons à l'étude « Rhapsodie », pile installée à Cadarache, mais qui a subi un an de retard dû aux pourparlers engagés avec Euratom. Ces pourparlers ont abouti, ce qui explique qu'au lieu d'évaluer à 65 millions les ressources propres du Commissariat à l'Energie atomique, on puisse passer à 122 millions.

Des études analogues sur les piles à neutrons rapides sont entreprises en Allemagne, à Karlsruhe, et par les Italiens. La pile « Orgel », à liquide organique, a subi également un certain nombre de retards dus aux études que l'on entreprend actuellement sur la tenue de ces liquides aux hautes températures.

La pile E. L. 2 de Saclay, entrée en service en 1952, accuse actuellement des signes de vieillesse qui amènent à envisager son remplacement ; en particulier, des fuites d'eau lourde se manifestent. La nouvelle pile sera consacrée aux essais de matériaux. Elle sera pourvue de deux grands espaces d'irradiation mais non pas de canaux pour physiciens.

Une pile à très haut flux, qui serait cette fois-ci non pas d'Euratom mais de l'O. C. D. E., et plus particulièrement destinée aux physiciens avec des flux supérieurs à 10 ou 15 neutrons, est également envisagée.

Cette pile serait à eau légère. Il s'agirait d'une pile tank avec caissons pressurisés à l'intérieur et qui permettraient de porter la puissance traditionnellement limitée à 10 MW pour les piles-piscines aux environs de 30 MW.

Une pile du même genre fonctionne à Petten (Hollande).

Nous avons posé la question de la neutralisation des effluents ou de leur évacuation. Le stockage actuel en caissons de béton, même sous une forme condensée et après destruction des éléments à vie la plus courte, est, en effet, une solution qui risque de devenir boiteuse au fur et à mesure que les usines pratiquant la fusion iront se développant.

EURATOM a prévu un plan quinquennal pour l'étude de cette importante question, dont nous nous souvenons combien elle a soulevé de passions parmi les riverains de la Méditerranée, en particulier. Les Anglais ont beaucoup moins de scrupules à déverser dans la Manche, évidemment pourvue de courants violents, des effluents en quantités beaucoup plus importantes que nous n'aurions pu le faire en Méditerranée.

EURATOM étudie également l'utilisation des transuraniens, en particulier l'euporium, le fermium, le laurentium dont les vies sont très courtes et parfois de l'ordre du milliardième de seconde, et du californium, dont la vie un peu plus longue, permet peut-être certaines réalisations.

Le Commissariat à l'Energie atomique s'occupe également de la production des radio-éléments. Les ventes sont prévues pour 15 millions de francs qui interviennent dans les 122 millions de francs prévus dans les ressources propres du Commissariat. (V. Tableau K.)

La décomposition en est la suivante :

— Ventes .....	15 millions.
— Prestations de services.....	5 —
— Euratom .....	102 —

(y compris l'étude pour Rapsodie).

Le nombre d'utilisateurs français de radio-éléments a considérablement évolué comme l'indiquent les tableaux ci-joints mais il est encore loin d'atteindre la proportion enregistrée dans d'autres pays, en particulier en Angleterre.

Parmi les recherches fondamentales, mentionnons spécialement l'effort actuellement en cours pour terminer l'accélérateur SATURNE.

Mentionnons également les recherches qui ont heureusement abouti sur la ductilité du Béryllium ; la mise au point d'un alliage fer-aluminium ; la mise au point, à Grenoble, d'un alliage fer-nickel, remarquable par sa stabilité ; les études et réalisations en vue de la production d'électricité ; la filière graphite-gaz avec les quatre réalisations d'E. D. F. et d'E. D. F. 1 qui a commencé à diverger, E. D. F. 2, E. D. F. 3 et E. D. F. 4 ; les programmes ont été retardés par la mise au point des soudures sur cuve épaisse. Mais, à l'heure actuelle et malgré toutes les critiques que nous avons faites précédemment quant à l'importance donnée à des centrales utilisant toutes la même filière, il ne reste plus, les projets étant en cours d'exécution, qu'à attendre les résultats, en espérant qu'ils ne nous auront pas fait perdre de vue d'autres filières peut-être plus intéressantes et, en particulier, celles comportant de l'uranium enrichi.

En 1963 sera mis en service le réacteur piscine SILOÉ, à Grenoble, ainsi que le réacteur PEGASE qui doit servir à la fois à la filière à graphite et à la filière à eau lourde. SILOÉ est un réacteur d'utilisation générale. PEGASE doit servir à l'essai de canons complets.

Au début de 1963 sera démarrée la construction d'une expérience critique également consacrée à la filière à graphite : CESAR. Cette expérience critique permettra des mesures neutroniques dans des conditions de températures très variées allant de 20 à 500 degrés. L'expérience ainsi obtenue complétera les résultats

que permet l'emploi d'un assemblage critique : MARIUS, actuellement en fonctionnement à Marcoule qui fonctionne à la température ordinaire, filière à eau lourde. Il s'agit de la construction du réacteur en Bretagne qui doit s'achever en 1965. Le combustible sera de l'uranium légèrement enrichi et les gaines seront en acier inoxydable.

Construction de réacteurs d'études et de réacteurs expérimentaux ; la filière E. D. F. recherche actuellement une solution permettant de résister le plus longtemps possible à des températures de 500 degrés.

Pour cette recherche, l'uranium métal n'est pas seul en cause. Peuvent être utilisés l'oxyde d'uranium et le carbure d'uranium, l'oxyde d'uranium étant déjà prévu pour la pile EL 4.

Les tableaux ci-joints indiquent les réacteurs d'études et réacteurs expérimentaux en construction ou récemment mis en service. (Tableau K.)

**TABLEAU K**

**Production de radio-éléments du C. E. A. en 1962.**

*I. — Utilisation en France des radio-éléments.*

Le nombre d'utilisateurs français a évolué de la manière suivante depuis 1958 :

	ETABLIS- SEMENTS hospitaliers.	LABORA- TOIRES de recherche et d'ensei- gnement.	INDUSTRIES
Total à fin 1958.....	70	223	432
Total à fin 1959.....	77	259	503
Total à fin 1960.....	93	300	588
Total à fin 1961.....	101	369	701
Total au 1 <sup>er</sup> juillet 1962.....	106	406	754

Parmi les utilisateurs industriels, les différentes applications se répartissent comme suit :

— Jauges d'épaisseur et de niveau.....	44 %
— Gammagraphie .....	24 %
— Traceurs et analyse par activation.....	10 %
— Contrôle d'appareils de détection.....	8 %
— Repérage d'objets (racleurs de pipe-line).....	3 %
— Effets chimiques des rayonnements.....	3 %
— Biologie animale et pharmacologie.....	3 %
— Ionisation .....	3 %
— Biologie végétale et agriculture.....	1 %
— Peintures luminescentes.....	1 %



Il convient d'insister sur le caractère de service public qui s'attache à la production des radio-éléments : il importe en effet de mettre à la disposition des utilisateurs une gamme de radio-éléments couvrant tous les besoins de la recherche, de la médecine et de l'industrie. Pour éviter une dispersion des efforts, une collaboration internationale est d'ailleurs organisée (cf. § 4 ci-dessous), mais il n'est pas possible de renoncer à certaines productions non rentables.

L'évolution du nombre de livraisons faites en France par le C. E. A. est la suivante :

— 1958 .....	5.449
— 1959 .....	6.342
— 1960 .....	8.086
— 1961 .....	9.812
— 1962 (premier semestre).....	9.859

## II. — Exportations.

Le nombre de livraisons faites à l'étranger a cru régulièrement suivant le tableau ci-dessous :

— 1958 .....	508
— 1959 .....	905
— 1960 .....	1.876
— 1961 .....	3.104

Au total, 37 pays ont reçu des radio-éléments du C. E. A. ; les principaux acheteurs sont les suivants :

— Allemagne Fédérale .....	532 livraisons en 1961.
— Italie .....	503 —
— Yougoslavie .....	445 —
— Belgique .....	395 —
— Pays-Bas .....	333 —
— Etats-Unis .....	165 —

Les autres pays utilisateurs sont :

Allemagne de l'Est, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Congo ex-Belge, Corée du Sud, Danemark, Grande-Bretagne, Finlande, Grèce, Inde, Israël, Japon, Liban, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Philippines, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, U. R. S. S.

## III. — Ventes du C. E. A.

Les ventes de radio-éléments correspondent aux recettes suivantes :

	FRANCE	EXPORTA- TION	TOTAL
		(En francs.)	
— 1958 .....	367.000	108.000	475.000
— 1959 .....	623.000	255.000	878.000
— 1960 .....	953.000	674.000	1.627.000
— 1961 .....	1.431.000	896.000	2.327.000
— 1 <sup>er</sup> semestre 1962.....	897.000	582.000	1.479.000

On compte réaliser en 1962 un chiffre de vente de 2,8 millions de francs et en 1963 un minimum de 3,3 millions de francs.

*Contribution de la France aux dépenses des organisations internationales :*

- La France est membre de quatre organisations internationales :
- L'Agence internationale de l'Energie atomique (A. I. E. A.) ;
  - L'Agence Européenne de l'Energie Nucléaire dans le cadre de l'O. C. D. E. ;
  - Le Centre Européen de recherches nucléaires (C. E. R. N.) (1) ;
  - La Communauté Européenne de l'Energie atomique (EURATOM).

Enfin, participation à la Société Européenne pour le traitement chimique de Combustibles irradiés (EUROCHEMIC).

**TABLEAU L**

**Crédits attribués aux organisations internationales.**

	1962	1963 (Prévisions.)
	(En francs.)	
Agence internationale de l'Energie atomique :		
— contributions obligatoires.....	1.625.000	1.928.623
— contributions volontaires.....	150.000	De l'ordre de 500.000
C. E. R. N.....	18.595.280	Non encore fixé (2).
Agence européenne de l'Energie nucléaire :		Non
— fonctionnement .....	485.023	encore fixé.
Eurochemic .....	3.400.000	3.853.200
Euratom :		En cours d'examen.
— fonctionnement .....	14.059.030	
— recherches .....	82.011.305	
Total .....	120.325.638	

Le montant total des contributions de la France aux organisations internationales à vocation nucléaire s'est élevé en 1962 à 120.325.638 F. Pour 1963, il n'est pas encore possible de dégager un total. En effet, d'une part, les budgets du C. E. R. N. et de l'A. E. E. N. n'ont fait l'objet à ce jour d'aucune évaluation, d'autre part, en ce qui concerne l'Euratom, les demandes de la Commission n'ont pas été approuvées par le Conseil.

(1) Les crédits concernant le C. E. R. N. ont été transférés lors de la discussion à l'Assemblée, en première lecture, au budget des Affaires étrangères.

(2) Transféré au budget des Affaires étrangères pour 21.163.770 F.

*Programmes des différentes organisations internationales  
à vocation nucléaire.*

— Agence internationale de l'Energie atomique :

Les principales activités de l'agence sont :

- l'organisation de conférences scientifiques ;
- l'attribution de bourses ;
- l'envoi d'experts au titre de l'assistance technique.

*Agence européenne de l'Energie nucléaire.*

Parmi les principales réalisations de l'Agence, il convient de mentionner plus particulièrement la création de deux entreprises communes ayant respectivement pour objet la construction et la gestion des réacteurs Dragon (réacteur à haute température et à refroidissement par gaz), à Winfrith Heath, en Angleterre, et Halden (réacteur à eau bouillante) en Norvège, ainsi que la constitution de la société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés (Eurochemic), à Mol, en Belgique, au capital de laquelle participent divers gouvernements, sociétés et organismes publics, dont le Commissariat à l'Energie atomique. Cette dernière société a pour objet la construction et l'exploitation d'une usine et d'un laboratoire destinés au traitement des combustibles irradiés.

Pour Dragon et Halden, les contributions françaises sont versées par l'intermédiaire de l'Euratom et figurent au budget de recherches de cet organisme ; pour Eurochemic, la contribution française est versée directement.

*Centre européen de la Recherche nucléaire.*

et le fonctionnement d'un laboratoire équipé d'accélérateurs.

Le programme de base du C. E. R. N. comporte la construction

Les réalisations du C. E. R. N. consistent, à ce jour, principalement en la construction d'un synchro-cyclotron et surtout d'un accélérateur de particules qui est le plus puissant et le plus

moderne du monde. Cette machine, qui a été réalisée en un temps remarquable, entre maintenant dans la phase de pleine exploitation.

Le C. E. R. N. élabore en outre un programme de quatre ans qui permettrait d'améliorer encore le rendement, déjà remarquable, de cet appareil.

Ce budget figurera désormais dans le budget des Affaires étrangères.

### *Euratom.*

Le budget de l'Euratom se décompose en un budget de fonctionnement auquel la France participe pour 28 %, et un budget de recherches et d'investissement auquel elle participe pour 30 %.

L'exercice 1962 est le dernier du premier programme quinquennal pour lequel le Traité lui-même avait prévu 215 millions d'unités de compte AME.

L'exercice 1963 sera le premier du deuxième programme quinquennal qui a été arrêté par le Conseil des Ministres du 19 juin 1962 et dont le montant total s'élève à 425 millions d'unités de compte.

Il convient de remarquer que le climat dans lequel a été préparé et adopté ce deuxième programme quinquennal a été celui d'une meilleure collaboration entre la Commission et le Conseil, grâce notamment aux travaux accomplis en commun au sein du Comité consultatif de la Recherche nucléaire nouvellement créé.

C'est ainsi que, si le premier programme quinquennal a connu un développement quelque peu anarchique (Centre commun de recherches dispersé en quatre établissements : Ispra, Karlsruhe, Mol, Petten ; recherches poussées dans les directions les plus diverses...), le deuxième programme quinquennal, bien qu'il n'ait pu remédier qu'en partie aux faits accomplis notamment en ce qui concerne la dispersion du Centre commun de recherches, permettra, en intensifiant les recherches, de les concentrer sur de grands objectifs, d'accentuer leur caractère de complémentarité par rapport aux recherches poursuivies sur le plan national par les Etats membres et de développer des techniques européennes originales.

Si on analyse, en effet, ce programme, on y distingue deux grandes catégories de dépenses :

- celles qui correspondent au Centre commun de recherches, soit 45 % du total ;
- celles qui représentent des opérations à réaliser par contrats avec les organismes ou entreprises des Etats membres, soit 55 % du total.

Parmi les premières figurent outre les dépenses des quatre établissements susvisés, la réalisation à Ispra du programme Orgel (réacteur utilisant de l'uranium naturel comme combustible, de l'eau lourde comme modérateur et un liquide organique comme réfrigérant, et appartenant à une filière de réacteurs peu connue en Europe).

Ces dépenses relatives au Centre commun de recherches peuvent être récapitulées ainsi :

— Centre d'Ispra .....	72	millions d'unités de compte.	
— Programme Orgel.....	57	—	—
— Institut des transuraniens de Karlsruhe .....	25	—	—
— Centre de Petten.....	19	—	—
— Bureau central des mesures nucléaires à Mol....	11	—	—
— Documentation générale et diffusion des connaissances .....	9,5	—	—
	193,5	—	—
Nombre total..	193,5	—	—

Les dépenses correspondant aux recherches poursuivies par contrat, classées par montant décroissant sont :

— programme réacteurs à neutrons rapides.....	73	millions d'unités de compte.
— fusion et physique du plasma .....	31	—
— réacteurs de type éprouvé.	29,5	—
— réacteurs à gaz poussés..	25	—
— protection sanitaire.....	17,5	—

— retraitement des combustibles .....	14	millions d'unités de compte.	
— réacteur qR 2.....	12	—	—
— développement de nouveaux types de réacteurs.	9	—	—
— propulsion navale nucléaire ... ..	7,5	—	—
— traitement des effluents..	5	—	—
— radioisotopes .....	5	—	—

---

228,5 millions d'unités de compte  
auxquels s'ajoutent 3 millions pour l'enseignement.

Parmi ces recherches, les deux premières rubriques (les plus importantes quant au montant) intéressent particulièrement la France.

En ce qui concerne les neutrons rapides, une association Euratom-C.E.A. couvre la construction du réacteur Rapsodie à Cadarache et la réalisation d'une ou deux expériences critiques ainsi que l'achat du plutonium nécessaire.

Quant à la fusion, le contrat d'association Euratom-C. E. A. exécuté à Fontenay-aux-Roses sera poursuivi.

L'avant-projet du budget de recherches préparé par la Commission de l'Euratom pour l'exercice 1963 s'élève à 103 millions d'unités de compte, soit une somme supérieure au cinquième du montant total du deuxième programme quinquennal.

La Commission justifie l'importance de ce montant par la nécessité de procéder dès la première année du programme outre à la poursuite des actions en cours à d'importants investissements nécessités par les actions nouvelles et à des recrutements de personnel supérieurs également au cinquième des recrutements prévus au cours du deuxième programme.

Il est cependant probable que le Conseil des Ministres réduira quelque peu ses prévisions.

La France, qui n'a pas comme ses partenaires demandé à l'Euratom de reprendre un de ses centres et dont le programme de recherche lancé depuis plus de quinze ans est beaucoup plus important que celui de l'Euratom, réalise cependant une partie de son propre programme en liaison avec l'Euratom : importants contrats du C. E. A. sur les neutrons rapides et la fusion, nombreux contrats moins importants passés tant par l'industrie française que par le C. E. A., participation de l'Euratom à la Centrale Nucléaire franco-belge des Ardennes (S. E. N. A.) sur des contrats du premier programme quinquennal.

La France, qui a détaché à l'Euratom quelques-uns des meilleurs de ses scientifiques et ingénieurs, cherche à faire bénéficier l'Euratom et ses partenaires de son avance dans le domaine atomique en infusant à cet organisme une vigueur nouvelle et une orientation valable.

La C. E. A. associe de façon très étroite l'Industrie à ses réalisations de manière à faire pénétrer l'esprit nucléaire dans la vie économique et industrielle du pays et à inciter les industriels à créer eux-mêmes des organismes de recherche et de réalisation.

Il est inutile de souligner l'effort de collaboration avec E. D. F. de façon à prendre dans un avenir maintenant assez proche le relais d'autres sources d'énergie primaire dans la production d'énergie électrique, les ressources en énergie fossile étant appelées à se réduire dans le courant du siècle à venir.

Les accords d'Euratom (voir plus loin) mettent en évidence la collaboration internationale.

Enfin, le Ministre délégué vient de prendre deux décisions dont nous ne pouvons que nous louer : création d'un Comité des Programmes et surtout d'un Comité Financier qui tous deux assureront un contrôle auquel nous regretterons seulement que le Parlement ne soit guère associé. Une Commission des marchés a également été mise en place. (V. Annexes II, III et IV concernant ces Comités.)

**TABLEAU M**

**Tableau des réacteurs d'études et des réacteurs expérimentaux en construction ou récemment mis en service.**

**I. — Réacteurs de recherche et d'essais.**

NOM	EMPLACEMENT	DATE de divergence.	PUIS-SANCE thermique maximum kW.	TYPE			OBJET	ETAT des travaux.
				Combustible.	Modérateur.	Fluide caloporteur		
Ulysse .....	Saclay	23-7-1961.	100	U enrichi.	Eau naturelle.	Eau naturelle.	Enseignement (I. N. S. T. M.).	
Pégase .....	Cadarache.	Début. 1963.	30.000	U enrichi.	»	»	Essais combustibles, piles à gaz.	Presque achevé.
Siloé .....	Grenoble.	Début 1963.	10.000	U enrichi.	Piscine.	»	Recherches.	Presque achevé.
Cabri .....	Cadarache.	Mi-1963.		U enrichi.	Eau naturelle.	»	Etudes de sûreté.	

**II. — Assemblages critiques.**

NOM	EMPLACEMENT	DATE de divergence.	TYPE			OBJET	ETAT des travaux.
			Combustible.	Modérateur.	Fluide caloporteur		
Peggy .....	Cadarache.	2-2-1961.	U enrichi.	Eau naturelle.	Néant.	Maquette critique de Pégase.	Terminé.
Alecto .....	Saclay.	8-11-1961.	Pu en solutions.	»	»	Etudes de criticité.	»
Azur .....	Cadarache.	Début 1962.	U enrichi	»	»	Maquette critique du prototype pour sous-marin.	»
César .....	Cadarache.	Mi-1964.	U naturel ou enrichi.	Graphite.	»	Etudes de réseaux à des températures variées.	En projet.



**TABLEAU N**

**Réacteurs expérimentaux et prototype.**

NOM	EMPLACEMENT	DATE de divergence.	PUIS- SANCE thermique maxima KW.	TYPE			OBJET	ETAT des travaux.
				Combustible.	Modérat.	Fluide caloport.		
Rapsodie ....	Cadarache.	1965	10.000	Pu et U enrichi.	Néant.	Sodium.	Pile à neutrons rapidement surrégénératrice.	Génie civil en cours.
EL 4.....	Brennilis (Finistère).	1965	260.000	UO 2	Eau lourde.	Gaz carbonique.	Production d'électricité.	Génie civil en cours.

## XI. — Contribution aux dépenses de la Communauté atomique.

Les autorisations de programme et crédits de paiement demandés pour 1963 au titre du chapitre 62-02 s'établissent à 100 millions de francs.

Pour 1962, le crédit demandé dans le cadre de la loi de finances s'élevait à 120 millions de francs mais, compte tenu des dépenses effectivement prévues, il a été ultérieurement décidé d'amputer cette dotation de 30 millions de francs dans le cadre du plan d'économies décidé en application de l'article 16 de la loi de finances pour 1962. Dès lors, la dotation définitive de 1962 s'est établie à 90 millions de francs.

Il est rappelé que les crédits inscrits au présent chapitre sont destinés à assurer le financement de la contribution française aux dépenses de la Communauté atomique.

Dès lors, les dotations à prévoir sont déterminées par le rythme des dépenses prévues par la Communauté pour 1963.

La dotation demandée dans le projet de budget pour 1963 doit permettre de faire face à cette charge conformément aux prévisions de la Communauté.

## XII. — Etudes spatiales (Chapitre 66-00).

Les succès remportés ces derniers temps par les fusées du Centre National d'Etudes spatiales permettent un certain nombre d'espairs.

Les fusées actuellement en service sont soit des fusées à combustible liquide : *Véronique*, avec une poussée de 4 tonnes, qui fera bientôt place à une *Super-Véronique*, avec une poussée de 6 tonnes, et à *Vesta*, dont le lancement est prévu en 1964, avec une poussée de 8 tonnes.

Il s'agit de fusées à un seul étage pouvant transporter 100 à 150 kilogrammes de 200 à 400 kilomètres d'altitude. Ces fusées présentent un gros avantage pour le départ. En revanche, elles présentent de très sérieux inconvénients pour le chargement. Les cônes sont plus logeables pour y entreposer du matériel scientifique.

Le Centre national d'Etudes spatiales dispose également de fusées-sonde à un étage, *Centaure*, à deux étages à poudre, *Dragon* également à deux étages à poudre, mais le premier étage étant plus important que pour *Centaure*. Nous pouvons signaler que les essais de *Centaure* ont été patronnés par C. O. S. P. A. R. en Argentine. Les essais ont été très satisfaisants. Enfin, *Topaze*, fusée à poudre, à haute charge et à plus faible altitude, peut transporter 300 kilogrammes à 200 ou 300 kilomètres de portée.

Quant au lance-satellite « Diamant », comportant un étage combustible liquide et deux étages poudre, on peut en prévoir le lancement au commencement de 1965. Il s'agit d'un projet complètement indépendant de « Blue-Streak » anglais et il serait limité à une charge de 50 à 60 kilogrammes.

Le programme international, qui comprend un étage de « Blue-Streak », permettrait d'envoyer 500 kilogrammes, pouvant passer à 800 kilogrammes. Il serait effectué sous l'égide de l'U. N. D. O. (Conseil européen de construction et de lancement d'engins spatiaux [C. E. C. L. E. S.]).

Le problème du lancement des fusées, comme celui du lancement des bombes, pose un problème politique qui n'est pas mince, c'est celui de savoir si nous pourrions maintenir nos bases au Sahara.

Le transfert de l'une ou l'autre de ces bases dans le Pacifique et en particulier en Polynésie a été, paraît-il, envisagé et il est

beaucoup question dans la presse de l'île de Mangareva, qui fait partie de l'archipel des Gambier, à la limite des Tuamotou.

La population de Tahiti s'inquiète de ces projets car elle se situerait à ce moment-là exactement à mi-chemin entre l'île de Christmas, où s'effectuent des tirs américains et anglais, et Mangareva, 1.500 kilomètres au Nord-Est, 1.500 kilomètres au Sud-Est.

Il y a là un problème politique et un problème technique. Nous pensons que le problème politique est psychologique et pourrait être aisément résolu. Reste à savoir si les dangers sont réels ou si, au contraire, la situation des vents dominants ne permet pas de les atténuer dans une très grande mesure.

Il est évident que le problème ne se poserait pas s'il ne s'agissait que de fusées. Mais il semble bien que les programmes se situent dans les Landes (tirs de fusées-sondes vers l'Ouest) et dans le Roussillon (tirs de fusées porte-satellites vers l'Est).

Là aussi les programmes civils et militaires sont étroitement imbriqués et la Commission des finances souhaiterait avoir des précisions plus grandes sur ce sujet qui intéresse à la fois les populations de l'hexagone et celles de nos Territoires d'Outre-Mer.

La note annexe V donne le détail des fusées utilisées, de leur prix de revient ainsi que la chronologie des programmes et la ventilation des crédits.

Le tableau O ci-dessous précise la part du produit national consacré aux recherches spatiales dans les principaux Etats européens.

TABLEAU O

Pourcentage du produit national brut consacré à la recherche spatiale.

P A Y S	1962	1963	Les crédits de la recherche spatiale dont il a été tenu compte comportent :		
			RECHERCHE civile sur fonds publics (laboratoires, contrats industries).	PRODUCTION lanceurs nationaux.	PARTICIPATION aux organismes européens.
France .....	0,029	0,056	»	Une partie seulement.	»
Allemagne ....	0,025		»		»
Italie .....	0,0021	0,010	»		»
Royaume-Uni ..	0,024		»		»
U. S. A. ....	0,33	0,73	»	»	

La France participe à des programmes internationaux (voir Annexes VI et VII) :

1° A l'organisation CECLES-ELDO dans lequel sa participation est de 20,57 % contre 37 % à la Grande-Bretagne (Programme Blue Streak). Cette contribution entraînera une dépense de 40 à 50 millions de francs, presque entièrement consacrés au deuxième étage dont nous avons la responsabilité, et au siège ;

2° A l'organisation CERS, ESRO.

La contribution de la France est de 17,96 % pour un budget de 6,5 millions de francs pour les COPSERS et de 18,22 % pour l'ESRO, dont la convention ne sera approuvée qu'en 1963 (1).

---

(1) CECLES est chargé de la mise au point et de la construction, ELDO d'un satellite lourd (1 tonne en 1966), CERS (ESRO) avec son centre de recherche à Delft et son champ de tir en Suède et son centre de dépouillement à Darmstadt coordonne les recherches spatiales européennes. Les deux sièges sont à Paris. La Grande-Bretagne assure le leadership de CECLES, la France celui de CERS, dont le directeur est le professeur Auger.

XIII. — **Bureau d'investissement africain.** (Chapitre 68-20 nouveau.)  
(Transfert du Budget du Sahara, chap. 36-51.)

Les dépenses de fonctionnement du Bureau d'investissement en Afrique ont fait l'objet de compressions depuis 1960. Le personnel technicien a disparu; le personnel administratif a progressivement été ramené à de plus justes proportions. Les dépenses ont évolué de façon très nette vers la compression :

1959 .....	649.500 F
1960 .....	599.500
1961 .....	380.065
1962 .....	328.103
1963 .....	328.103

Il se manifeste donc une certaine stabilité.

Le budget d'équipement s'établissait, en autorisations de programme, en 1962 à 6 millions de francs, en 1963 à 500.000 francs. Les crédits de paiement à 7.350.000 francs, en 1963 à 6.335.000 francs.

Il peut paraître anormal, à première vue, de constater pour 1963 des crédits de paiement très nettement supérieurs (près de douze fois) aux autorisations de programme.

En réalité, il s'agit de rattraper un retard total des autorisations de programme et des crédits de paiement accordés au B. I. A. depuis 1954, qui ont été de 79.219.450 francs d'autorisations de programme et à 70.501.450 francs de crédits de paiement.

Le budget actuel réduira donc cet écart à 2.883.000 francs.

Le budget de 1962 comprenait :

1° *Sociétés d'études.* — L'augmentation de capital de la S. E. R. M. I. (Société d'Etudes, de Réalisations Minières et Industrielles), la base d'études de Gara-Djebilet, 850.000 francs, étude de l'exploitation du gisement de fer de Gara-Djebilet où un milliard de tonnes à 50 % a été reconnu.

Les puits et sondages comporteront pour le B. I. A. une dépense de 200.000 francs, et l'exécution des travaux topographiques 100.000 francs.

A cela, doit s'ajouter une station-pilote d'enrichissement : 500.000 francs; tracé de la voie ferrée : 720.000 francs; des études sur le port : ~~430.000~~ francs; l'exécution de travaux de surface, de reconnaissance et de matériel d'échantillonnage : ~~300.000~~ francs; l'établissement de la base d'El-Aïun en accord avec les autorités.

espagnoles pour 250.000 francs ; les frais de gestion demandés par les sociétés ou d'autres établissements publics (BUMIFOM) qui a réclamé, pour mener ses études au Tidikelt et au Tibesti, des honoraires de 30 %. L'accord a fini par s'établir sur le montant de 20 % et sur application illimitée, ce qui impose, néanmoins, un effort de 493.000 francs ;

2° La SEDETEC (Société de Développement des Techniques de Pluies provoquées) : 2 millions de francs.

3° La Société d'exploitation du Djebel Onk. — Participation du B. I. A. au capital de cette société pour un montant de 5 millions 400.000 francs, dont le quart était à verser en 1962, soit 1 million 350.000 francs.

**TABLEAU P**

**Récapitulation.**

1° Sociétés d'études :

a) S. E. R. M. I. :

	1962 (En francs.)		Prévisions 1963. (En francs.)
— augmentation de capital...	275.000	— usine pilote.....	450.000
— base de Gara-Djebilet (fonctionnement et matériel)...	850.000	— base Gara-Djebilet.....	720.000
— gisement de fer.....	1.950.000	— engineering :	
— cuivre et or.....	300.000	— voie ferrée.....	720.000
— base d'El-Aïun.....	220.000	— port .....	430.000
— frais de gestion.....	413.000	— frais de gestion.....	315.000
	4.008.000		2.635.000
	2.000.000		1.900.000
b) S. O. D. E. T. E. P.....	2.000.000	S. O. D. E. T. E. P.....	1.900.000

2° Sociétés d'exploitation :

a) Djebel-Onk .....	1.350.000	Djebel-Onk .....	1.800.000
b) Participations imprévues.....	Mémoire.	Participations imprévues.....	Mémoire.
	7.358.000		6.335.000

Soit 7.350.000 F de crédits de paiement,  
6.000.000 F d'autorisations de programme.

L'annexe n° VII ci-jointe indique les principales opérations effectuées par le Bureau d'Investissement africain.

Compte tenu des explications qui lui ont été fournies, la Commission des Finances, qui avait émis un certain nombre de réserves et qui souhaite avoir dans le budget de 1964 une vue d'ensemble sur l'évolution de notre politique africaine en matière de recherches et d'investissements, a accepté les crédits qui lui sont proposés.

### Conclusion.

Il est assez difficile de tirer des conclusions générales d'un budget qui comporte des articles n'ayant aucun lien les uns avec les autres.

L'analyse que nous avons faite a donc dû, en dehors du groupement des organismes d'enseignement, examiner séparément chacun des grands chapitres de ce budget.

La Commission des Finances du Sénat a apporté peu de modifications. Elle a constaté tout d'abord que le nombre des créations d'emplois était moins important que les années précédentes et elle s'en est félicitée.

D'autre part, en ce qui concerne les établissements d'enseignement, elle souhaiterait obtenir du Gouvernement des précisions sur l'évolution à envisager du Centre des Hautes Etudes administratives sur l'Afrique et l'Asie moderne.

Concernant le Commissariat à l'Energie atomique, la Commission des Finances regrette que le budget qui lui est présenté ne corresponde qu'à une partie et une faible partie des crédits globaux qui sont affectés au Commissariat à l'Energie atomique.

Il lui apparaît, d'autre part, qu'il serait plus logique de faire figurer au budget civil les crédits qui figurent au budget militaire.

En effet, il est certain que pour l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte, par exemple, et bien que nous ayons d'autres sources d'approvisionnement actuellement en uranium 235, ces sources peuvent se trouver d'un jour à l'autre tarées pour des raisons diverses et surtout pour des raisons politiques et, par conséquent, les recherches entreprises à Pierrelatte et la production de cette usine pourraient devenir extrêmement utiles pour des utilisations pacifiques.

En ce qui concerne les recherches spatiales, il est peut-être regrettable de constater la dissémination des centres d'expérimentation et cette dispersion ne peut que s'accroître par l'éclatement inévitable tôt ou tard de la base de Colomb-Béchar.

Enfin, sur ces deux chapitres, il apparaît évident que les sommes considérables qui sont affectées à ces recherches doivent toujours



être inscrites dans une limite compatible avec le maintien d'une politique économique saine, en particulier nous souhaiterions que l'influence des crédits qui sont affectés à ces deux chapitres n'aient pas pour effet de réduire dans d'autres budgets essentiels les crédits par rapport aux objectifs du Plan.

La Commission des Finances avait émis des réserves très précises sur trois points : le premier concernait le Haut Comité de la Jeunesse au chapitre 43-04 sur lequel elle avait peu de renseignements ; le second, le chapitre 36-51 (subvention au Bureau d'Investissement africain) et le troisième, le chapitre 68-20 (nouveau) relatif au même Bureau.

Les explications que nous avons obtenues sur le premier point, l'évolution du B. I. A., d'autre part, ont conduit votre Commission à accepter les crédits en émettant le souhait formel d'obtenir dans le budget de 1964 des précisions sur l'évolution de la politique d'investissement en Afrique.

Enfin, pour l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer, la Commission des Finances préférerait voir recruter des contractuels et non des titulaires ; elle souligne, par ailleurs, qu'il est malaisé de distinguer, dans le projet de budget, s'il s'agit de créations ou de subventions.

Au cours de la discussion et sur les points qui viennent d'être développés sont intervenus M. le Rapporteur général *Pellenc*, M. *Lachèvre*, M. *Berthoin*, M. *Armengaud*, M. *Louvel* et M. *Métayer*.

Ce dernier a souligné, en particulier, les revendications du personnel du Centre interministériel des Renseignements administratifs dont le rôle qui avait été sousestimé paraît correspondre actuellement à une nécessité.

Quant à la promotion sociale sur laquelle la Commission a délibéré longuement, M. *Berthoin* souhaiterait obtenir du Gouvernement des précisions et une analyse concernant les 100 millions de francs qui sont gérés directement.

Enfin dans l'attente de renseignements plus précis sur ses attributions, la Commission des Finances du Sénat a disjoint les crédits destinés à la délégation à l'Aménagement du Territoire.

C'est sous réserve de ces observations que la Commission des Finances du Sénat recommande l'adoption de ce budget.

## ANNEXE I

### PIERRELATTE

#### a) Dernière évaluation du coût de l'usine de séparation isotopique.

Aux conditions économiques de novembre 1961 le devis de l'usine de Pierrelatte a été évalué à :

— construction .....	3.400.000.000 F.
— essais et démarrage.....	1.000.000.000
— recherches et développement.....	100.000.000
	<hr/>
	4.500.000.000 F.

Le degré d'incertitude du montant du devis mentionné ci-dessous est lié :

— à l'évolution des conditions économiques à prévoir d'ici à la fin de la construction du complexe de Pierrelatte ;

— à la définition des parties dites « haute » et « très haute » de l'usine pour lesquelles les choix techniques, subordonnés aux études en cours, ne sont pas définitivement et complètement arrêtés.

Sur le montant de 3.400 millions de francs mentionné ci-dessus sur la ligne « construction », la part de l'usine « très haute » représente environ 12 %.

En ce qui concerne cette usine « très haute », les études en cours peuvent apporter des solutions originales par rapport aux autres usines. Toutefois, les conclusions de ces études ne sont pas suffisamment sûres pour être figées dès maintenant.

Dès lors, toute conclusion financière définitive dans ce domaine serait prématurée.

#### b) Etat d'avancement des travaux et prévisions en ce qui concerne leur achèvement.

##### 1° Pilotes, ateliers, services généraux :

Le pilote de l'usine basse fonctionne de façon satisfaisante depuis le 8 décembre 1962.

Les magasins et l'atelier de diffuseurs sont terminés. L'atelier de traitement des surfaces est pratiquement terminé. Station d'eau terminée, centrales calorifique et frigorifique très avancées.

##### 2° Usine basse :

Le génie civil est terminé ;

Le montage des circuits est en cours.

##### 3° Usine moyenne :

Le génie civil est réalisé à 50 %.

Il est prévu de mettre en route les premiers groupes de l'usine basse à la fin de 1963, puis de mettre en exploitation, progressivement, les autres parties de l'usine de façon à assurer un début de production à la fin du premier semestre 1967.

**c) Tableau des autorisations d'engagement déjà accordées  
(armées et Premier Ministre), des crédits consommés et des paiements prévus.**

1° *Autorisations d'engagement* (aux conditions économiques de novembre 1961) :

— accordées jusqu'à fin 1962.....	1.480.000.000 F.
— demandées pour 1963.....	1.160.000.000
— prévues pour 1964.....	860.000.000
1965.....	530.000.000
1966.....	470.000.000
	<hr/>
	4.500.000.000 F.

2° *Crédits consommés à la fin 1962* :

— Engagements .....	1.455.000.000 F.
— Paiements .....	802.000.000

*Paiements à la fin 1963 (prévision)*..... 1.905.000.000

La mise au point des paiements pour les années à venir est en cours.

---

## ANNEXE II

---

### COMITE DES PROGRAMMES — CREATION ET ATTRIBUTIONS

Le Comité des Programmes est présidé par le Haut-Commissaire et, en son absence, par le Directeur des Relations extérieures et des Programmes.

*Membres :*

- le Directeur des Relations extérieures et des Programmes ;
- le Directeur, adjoint à l'Administrateur général ;
- le Directeur de la Physique ;
- le Directeur des Piles atomiques ;
- le Directeur des Matériaux et des Combustibles nucléaires ;
- le Directeur du C. E. N. de Saclay ;
- le Directeur chargé des C. E. N. de Fontenay-aux-Roses et de Cadarache ;
- le Directeur du C. E. N. de Grenoble ;
- le Directeur des Applications militaires ;
- le Directeur des Productions ;
- le Directeur financier et comptable ;
- le Chef du Cabinet du Haut-Commissaire ;
- le Chef du Département des Programmes.

Le Comité des Programmes a pour mission d'étudier les programmes généraux du Commissariat et d'émettre des avis sur les priorités relatives des éléments de ces programmes.

Il est consulté sur les projets de programmes annuels et les plans de longue durée.

Il suit l'exécution de ces programmes et reçoit communication des documents relatifs à cette exécution.

Il examine et propose toutes modifications à apporter à ces programmes en cours de réalisation.

Le Comité des Programmes se réunit sur convocation de son Président, au moins dix fois par an.

L'Administrateur général reçoit communication des procès-verbaux des réunions du Comité auxquels sont joints tous documents y afférents. Il peut assister aux séances.

Le Chef du Département des Programmes assure le Secrétariat du Comité. Il est assisté dans cette tâche par un représentant du Directeur financier et comptable.

---

## ANNEXE III

### CREATION D'UN COMITE FINANCIER AUPRES DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

(*Journal officiel* du 23 décembre 1962, p. 12494.)

Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 instituant un Commissariat à l'énergie atomique, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 45-2572 du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué auprès du Commissariat à l'énergie atomique un comité financier qui comprend :

L'administrateur général délégué du Gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique, président ;

Le secrétaire général du Gouvernement, vice-président ;

Le directeur du budget ou son représentant ;

Le directeur du Trésor ou son représentant ;

Le chef de la mission de contrôle du Commissariat à l'énergie atomique ;

Le président de la commission consultative des marchés du Commissariat à l'énergie atomique ;

Le président du comité d'équipement industriel du Commissariat à l'énergie atomique ;

Un membre du comité de l'équipement industriel du C. E. A. désigné par le ministre chargé des questions atomiques.

Assistent aux séances du comité financier : le secrétaire du comité de l'énergie atomique, le directeur des relations extérieures et des programmes et le directeur financier et comptable du Commissariat à l'énergie atomique ; ce dernier assure le secrétariat du comité

Art 2 — En fonction de la nature des questions traitées, le président peut appeler à assister aux délibérations du comité tout directeur du Commissariat à l'énergie atomique ou toute personnalité extérieure.

Art. 3. — Le comité financier est chargé d'examiner les questions relatives à la politique générale du Commissariat à l'énergie atomique en matière financière. Il peut présenter toute suggestion à cet égard.

Il est consulté sur le projet de budget du Commissariat à l'énergie atomique et suit en cours d'année l'exécution de ce budget.

Il examine les demandes d'autorisations de programme et d'ouvertures de crédit soumises au comité de l'énergie atomique.

Il donne son avis sur les comptes et le bilan annuel, les emprunts à court et à long terme, les émissions d'obligations, les prises de participations, les achats et ventes d'immeubles et les constitutions de nantissement et d'hypothèque.

Il donne son avis sur les projets de marchés dont il est saisi par la commission consultative des marchés du Commissariat à l'énergie atomique.

Art. 4. — Le comité se réunit à la diligence de son président et au moins une fois par trimestre.

Art. 5. — L'administrateur général délégué du Gouvernement près le commissariat à l'énergie atomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 novembre 1962.

*Le Premier ministre,*  
GEORGES POMPIDOU.

*Le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique  
et des questions atomiques et spatiales,*

GASTON PALEWSKI.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le secrétaire d'Etat au budget,*

ROBERT BOULIN.

---

## ANNEXE IV

### COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué auprès du Commissariat à l'énergie atomique une Commission consultative des marchés qui comprend :

Un Conseiller d'Etat ou un membre de la Cour des Comptes ayant au moins le grade de Conseiller Maître, Président (arr. du 6 janvier 1959) ;

Le Directeur des Prix au Ministère des Finances et des Affaires Economiques ou son représentant ;

Trois représentants du Commissariat à l'Energie Atomique.

Il est adjoint à la Commission un ou plusieurs rapporteurs choisis parmi les membres du Conseil d'Etat ou de la Cour des Comptes. Le rapporteur a voix délibérative dans les affaires qu'il rapporte.

Les membres de la mission de contrôle peuvent assister aux séances de la Commission et y présenter leurs observations.

Le Président ainsi que le ou les rapporteurs sont désignés par arrêté du Président du Conseil des Ministres.

Art. 2. — La Commission doit faire connaître son avis sur les projets de marchés dans le délai maximum d'un mois à compter du jour où ils lui ont été soumis.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, celle du Président est prépondérante.

Art. 3 (arrêté du 28 décembre 1960). — La Commission donne son avis :

1° Sur les projets de marchés qui lui sont soumis par l'Administrateur général, Délégué du Gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique ;

2° Sur tous les projets des marchés d'études d'un montant supérieur à 500.000 NF ;

3° Sur tous les projets de marchés de génie civil, de travaux et de fournitures courants, d'un montant supérieur à un million de nouveaux francs ;

4° Sur toutes les questions concernant la procédure de passation et l'exécution des marchés, qui lui sont posés par l'Administrateur général, Délégué du Gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique.

En outre, les marchés de plus de 500.000 NF, autres que les marchés d'études soumis à la Commission, sont communiqués au Président de la Commission qui peut demander à celle-ci de formuler un avis dans le délai prévu à l'article 2.

## ANNEXE V

### REALISATION DES PROGRAMMES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES DE MARS 1959 A DECEMBRE 1962 AU TITRE DE LA RECHERCHE SPATIALE

#### A. — Programme technique.

##### I. — Fusées-sondes.

Pour satisfaire aux différentes expériences d'exploration de l'atmosphère deux familles de vecteurs ont été développées dès l'origine de la Recherche spatiale.

L'une à poudre permettant d'emporter une charge de 30 kg de 90 à 600 km ;

L'autre à liquide permettant d'emporter des charges de 100 à 500 kg de 100 à 600 km.

L'objectif principal dans ce développement a été la recherche d'engins d'un coût unitaire peu élevé.

*Première famille (poudre) : vecteurs réalisés par Sud-Aviation.*

« Bélier » .....	prix unitaire :	33.000 F.
« Centaure » .....	prix unitaire :	52.000 F.
« Dragon » .....	prix unitaire :	100.000 F.

*Deuxième famille (liquide) : vecteurs réalisés par le Laboratoire de recherche balistique et aérodynamique de Vernon.*

« Véronique AG 1 » .....	prix unitaire :	50.000 F.
« Véronique 61 » .....	prix unitaire :	70.000 F.
« Vesta » .....	prix unitaire :	160.000 F.

C'est ainsi que depuis 1960, 13 millions de francs ont été consacrés pour l'étude, la mise au point, et la fabrication de :

106 engins de la première famille, soit : 24 Béliers, 65 Centaures, 17 Dragons.

Et de 59 engins de la deuxième famille, soit : 34 Véroniques AG 1, 15 Véroniques 61, 10 Vestas.

##### II. — Equipements de bord.

Une autre partie des crédits, soit 4.500.000 F, a été consacrée aux équipements de bord. Cet appareillage distinct des dispositifs expérimentaux proprement dits, remplit un certain nombre de fonctions techniques essentielles, telles que la localisation de l'engin dans l'espace, la transmission des données scientifiques à une station au sol (télémessure) ou encore de déclenchement à distance de certaines opérations à bord de l'engin en vol (télécommande).

Les conditions imposées par le vol des fusées n'étaient pas essentiellement différentes de celles du vol en avion de sorte que les équipements étaient du même type. A partir des engins tels que les « Dragon » les conditions d'ambiance et de portée posent des problèmes techniques et technologiques nouveaux auxquels seront affectés en partie les crédits de recherche demandés pour l'année 1963.

##### III. — Campagnes de tirs.

Une troisième partie des crédits, soit 3 millions de francs, fut utilisée pour les frais des campagnes de tir des engins.

La chronologie de ces campagnes est la suivante :

Mars 1959 : 3 Véroniques.

Mars et juin 1960 : 11 Véroniques.



*Mai-Juin et Décembre 1961* : 8 Véroniques + 2 Béliers, 7 Centaures.

*Mai 1962* :

- Tir technologique de 2 Centaures et 2 Béliers ;
- Tirs simultanés de 12 Centaures ;
- Tir de 5 Véroniques à charges d'explosif ;
- Tir de 2 Béliers radioactivité.

*Octobre 1962* :

- Tir de 2 Véroniques pour les recherches biologiques ;
- 2 Véroniques technologiques ;
- 2 Véroniques par le Laboratoire de Physique de l'Atmosphère.

*Novembre 1962* :

- Tirs simultanés dans un cadre international de 12 Centaures à émission de Sodium ;
- Tir de 1 engin Dragon ;
- Tir de 2 Centaures pour l'expérience « Seddan ».

Dans l'ensemble, si les caractéristiques des vecteurs ont pleinement satisfait les demandes de la recherche spatiale il n'en est pas de même des équipements pour lesquels on exige un fonctionnement de 100 % afin de réussir une expérience scientifique. Un effort important devra être fait pour l'intégration de ces équipements dans les pointes des engins.

#### B. — Programme scientifique.

Les expériences conduites dans le cadre des crédits espace ont, dès les premières tentatives (1959-1962), permis de découvrir plusieurs résultats originaux concernant :

*Aéronomie* :

- Régime des vents dans la haute atmosphère (corrélation des vents à l'échelle mondiale) ;
- Température de la haute atmosphère (nouvelle mesure plus précise) ;
- Densité et température de la couche d'ozone.

*Physique ionosphérique* :

- Nature des irrégularités itinérantes de l'ionisation.

*Propagation exosphérique* :

- Relations entre les bruits enregistrés aux deux extrémités d'une même ligne de force du champ magnétique terrestre : propagation des signaux radio-électriques le long d'une ligne de force.

*Expérience biologique* :

- Etudes biologiques sur des rats dans des conditions d'apesanteur.
- Ce programme scientifique est poursuivi et amplifié en 1963.

Un nouveau chapitre « Etudes techniques » a été ajouté au budget. Il a pour objet de lancer suffisamment tôt des études technologiques de base qui permettront à l'industrie française d'être, le moment venu, en mesure de fournir les équipements nécessaires aux programmes spatiaux futurs (programme national et européen).

#### C. — Situation financière.

Ci-après sont donnés, dans un tableau concernant la situation financière (1<sup>er</sup> tableau : Crédits en autorisation de programme. — 2<sup>e</sup> tableau : Crédit de paiements) pour les années 1960, 1961, 1962 et prévus pour 1963.

*Crédits budgétaires. — Autorisations de programme.*  
(En milliers de francs.)

	1960		1961		1962		TOTAL		1963
	A. P. accordée.	A. P. affectée.	A. P. accordée.	A. P. affectée.	A. P. accordée.	A. P. affectée.	A. P. accordée.	A. P. affectée.	A. P. demandée.
Article 1 <sup>er</sup> ..... Loi de programme.	(1) 5.153	5.153	(2) 42.000	(4) 29.453	(3) 32.191	(5) 44.682	79.344	79.288	45.600
Article 2 a..... Programme complémentaire.	»	»	»	»	(3) 15.000	(6) 13.000	15.000	13.000	49.400
Article 2 b..... Participation à des programmes internationaux.	»	»	»	»	43.000	(7) 41.000	43.000	41.000	65.000
Total .....	5.153	5.153	42.000	29.453	90.191	98.682	137.344	133.288	160.000

Le rapport d'activité du C. N. E. S. au 1<sup>er</sup> septembre 1962 n'a pas tenu compte des crédits ouverts en 1960 au chapitre 43-02 (Budget de fonctionnement des Services du Premier Ministre).

- (1) Le budget du Comité des Recherches spatiales était en 1960 sur le chapitre 43-02 (fonctionnement) du budget des Services du Premier Ministre.
- (2) Décret n° 60-1413 du 26 décembre 1960 (Dépenses en capital, chapitre 56-00, nouveau).
- (3) Décret n° 61-1466 du 29 décembre 1961 et décret n° 62-874 du 31 juillet 1962 (chapitre 56-01, nouveau).
- (4) Dont 98.600 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 21 février 1961, J. O. du 25 février 1961).
- (5) Dont : 3.254.040 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 2 juillet 1962, J. O. du 8 juillet 1962) ; 1.223.500 F transférés au Ministère de l'Éducation nationale (arrêté du 28 juillet 1962, J. O. du 31 décembre 1962).
- (6) Dont : 2.000.000 F transférés à la D. G. R. S. T., Services du Premier Ministre (arrêté du 8 juin 1962, J. O. du 16 juin 1962) ; 11.000.000 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 8 juin 1962, J. O. du 16 juin 1962).
- (7) Dont 38.000.000 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 10 août 1962, J. O. du 20 août 1962).

*Crédits budgétaires. — Crédits de paiements.*  
(En milliers de francs.)

	1960		1961		1962		TOTAL		1963
	C. P. ouverts.	C. P. utilisés.	C. P. ouverts.	C. P. utilisés.	C. P. ouverts.	C. P. utilisés.	C. P. ouverts.	C. P. utilisés.	C. P. demandés.
Article 1 <sup>er</sup> .....	(1) 5.153	3.962	(2) 16.500	(4) 13.154	(3) 35.000	(5) 33.110	56.653	50.226	48.000
Loi de programme.									
Article 2 a .....	»	»	»	»	(3) 6.300	(6) 6.000	6.300	6.000	27.500
Programme complémentaire.									
Article 2 b .....	»	»	»	»	(3) 43.000	(7) 22.487	43.000	22.487	65.000
Participation à des programmes internationaux.									
Total .....	5.153	3.962	16.500	13.154	84.300	61.597	105.953	78.713	140.500

- (1) Le budget du Comité des recherches spatiales était en 1960 sur le chapitre 43-02 (fonctionnement) du budget des Services du Premier Ministre.  
(2) Décret n° 60-1413 du 26 décembre 1960 (dépenses en capital, chapitre 56-00 nouveau).  
(3) Décret n° 61-1466 du 29 décembre 1961 et décret n° 62-874 du 31 juillet 1962 (chapitre 56-01 nouveau).  
(4) Dont 98.600 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 21 février 1961, J. O. du 25 février 1961).  
(5) Dont : 1.627.000 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 2 juillet 1962, J. O. du 8 juillet 1962) ; 620.000 F transférés au Ministère de l'Education Nationale (arrêté du 28 novembre 1962, J. O. du 31 décembre 1962).  
(6) Dont : 5.200.000 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 8 juin 1962, J. O. du 16 juin 1962) ; 800.000 F transférés à la D. G. R. S. T., Services du Premier Ministre (arrêté du 8 juin 1962, J. O. du 16 juin 1962).  
(7) Dont 19.000.000 F transférés au Ministère des Armées (arrêté du 10 août 1962, J. O. du 20 août 1962).

## ANNEXE VI

### PROGRAMME DE RECHERCHES SPATIALES

(Chapitre 66-00, ancien 56-01.)

Budget 1963.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	PROJET initial.	PROJET après rectification.
	(En francs.)	
1. C. E. C. L. E. S. ....	45.000.000	45.000.000
2. C. E. R. S. ....	20.000.000	20.000.000
3. N. A. S. A. ....	5.000.000	5.000.000
4. Lance-satellite ....	21.000.000	21.000.000
5. Programme scientifique ....	28.000.000	23.000.000
6. Tirs ....	25.000.000	20.000.000
7. Satellite ....	10.000.000	7.000.000
8. Etudes ....	15.000.000	12.000.000
9. Investissements, laboratoires et champ de tir. ....	5.000.000	5.000.000
10. Divers ....	5.000.000	2.000.000
Total .....	179.000.000	160.000.000

**Répartition du programme par articles.**

*Budget 1963 (Mesures nouvelles.)*

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS DE PAIEMENT		
		1963	1964	1965
<i>Article 1<sup>er</sup>. — Loi de programme.</i>				
Poste 5 Programme scientifique...	23.000.000	12.600.000	10.400.000	»
Poste 6 Tirs .....	20.000.000	12.000.000	8.000.000	»
Poste 8 Etudes .....	12.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000
Poste 10 Divers .....	2.000.000	1.000.000	1.000.000	
	<b>57.000.000</b>	<b>29.600.000</b>	<b>23.400.000</b>	<b>4.000.000</b>
<i>Article 2 a. — Programme complémentaire.</i>				
Poste 3 NASA .....	5.000.000	4.000.000	1.000.000	»
Poste 4 Lance-satellite..	21.000.000	10.000.000	10.000.000	1.000.000
Poste 7 Satellite .....	7.000.000	4.000.000	3.000.000	»
Poste 9 Investissements laboratoires et champ de tir..	5.000.000	3.000.000	2.000.000	»
	<b>38.000.000</b>	<b>21.000.000</b>	<b>16.000.000</b>	<b>1.000.000</b>
<i>Article 2 b. — Participation à des programmes internationaux.</i>				
Poste 1 C. E. C. L. E. S...	45.000.000	45.000.000	»	»
Poste 2 C. E. R. S. ....	20.000.000	20.000.000	»	»
	<b>65.000.000</b>	<b>65.000.000</b>		
<b>Totaux : Article 1<sup>er</sup>.....</b>	<b>57.000.000</b>	<b>29.600.000</b>	<b>23.400.000</b>	<b>4.000.000</b>
Article 2 a. ....	38.000.000	21.000.000	16.000.000	1.000.000
Article 2 b. ....	65.000.000	65.000.000		»
<b>Total général.....</b>	<b>160.000.000</b>	<b>115.600.000</b>	<b>39.400.000</b>	<b>5.000.000</b>

## ANNEXE VII

### PARTICIPATION DE LA FRANCE A DES ORGANISMES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

#### 1. — Dépenses 1962.

Prévisions :	En millions de francs.
C. E. C. L. E. S.....	39,5
C. E. R. S.....	1,5
N. A. S. A.....	2
	43

*Remarques :*

- a) Cette somme totale est celle inscrite dans la loi de finances 1962 ;
- b) Les 39,5 millions de francs inscrits par le C. E. C. L. E. S. correspondaient à une contribution de la France de 20,57 % sur 14 millions de livres.  
Depuis, la France a accepté que son pourcentage soit augmenté et porté à 24,08 %, ce qui représenterait 6 millions de francs *de plus*.  
Mais en 1962, par suite de l'incertitude sur l'organisation et des règles strictes mises par les Allemands aux engagements de dépenses, les nations membres, y compris la France, dépensent beaucoup moins que les prévisions. Il est donc pratiquement certain que même les 39,5 millions de francs ne seront pas dépensés ;
- c) Le 1,5 million de francs inscrit pour le C. E. R. S. correspond à notre participation aux dépenses de la C. O. P. E. R. S. ;
- d) Les 2 millions de francs de la N. A. S. A. correspondent à la première tranche de la réalisation du satellite « très basse fréquence ».

#### 2. — Prévisions de dépenses pour 1963

	En millions de francs.
C. E. C. L. E. S.....	45
C. E. R. S.....	20
N. A. S. A.....	5
	70

*Remarques :*

- a) Les 45 millions de francs du C. E. C. L. E. S. correspondent à une contribution de 24,08 % sur 14 millions de livres ;
- b) Les 20 millions de francs du C. E. R. S. correspondent à une contribution de 18,22 % sur les prévisions de dépenses en 1963 ;
- c) Les 5 millions de la N. A. S. A. correspondent à la dernière tranche du même programme du satellite « très basse fréquence ».

3. — Prévisions ultérieures.

	En millions de francs.
C. E. C. L. E. S.....	45
C. E. R. S.....	45
N. A. S. A.....	5 en 1964 (fin du pro- gramme TEB).

Remarques :

- a) Sauf modification profonde de programme, les dépenses du C.E.C.L.E.S. restent constantes ;
  - b) Celles de C. E. R. S. atteindront leur niveau de croisière (45 millions de francs) vers 1967 ;
  - c) Pour la N. A. S. A., il est vraisemblable qu'un nouveau programme de coopération sera amorcé en 1963 ou 1964 ; ce qui conduirait à un accroissement du poste N. A. S. A.
-

# ANNEXE VIII

## BUREAU D'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

### I. — Budget de fonctionnement (chapitre 36-51).

	1962 Base 1-10-60 +5 % S. C. E. T. 31-12-60 + 3,5 %	REMBOURSE- MENTS S. E. R. M. I.	AUTRES recettes.	NET B. I. A. 1962.
1° Personnel :				
6 agents à temps complet.				
7 agents à mi-temps.				
Traitements .....	242.307	63.784	»	178.523
Charges sociales.....	39.546	10.267	»	29.279
2° Matériel :				
A. — Entretien des locaux (électricité, chauffage, charges locatives) .....	32.547	»	30.443	2.104
B. — Mobilier, fournitures :				
Mobilier, matériel de bureau.....	4.000	»	»	4.000
Imprimés, fournitures.....	13.935	»	»	13.935
3° C. — Charges fiscales et diverses :				
a) Impôts et taxes :				
Salaires .....	14.900	3.888	»	11.012
Construction .....	2.423	638	»	1.785
Mobilier .....	1.355	»	»	1.355
b) P. et T.....	11.550	»	»	11.550
c) Conseil d'administration.....	Mémoire.	»	»	Mémoire.
d) Contribution aux frais de contrôle.....	440	»	»	440
e) Assurances .....	3.120	»	»	3.120
D. — Etudes et missions :				
Documentation .....	12.000	»	»	12.000
Collaborations, traductions.....	6.000	»	»	6.000
Missions et représentation.....	18.000	»	»	18.000
C. E. D. D. I. M. O. M.....	15.000	»	»	15.000
S. E. D. I. A.....	20.000	»	»	20.000
	437.123	78.577	30.443	328.103

N. B. — Le budget de 1962 est reconduit en 1963.



## II. — Budgets d'équipement (chapitre 68-20).

Les budgets d'équipement du B. I. A. s'établissaient en 1962 et faisaient l'objet des prévisions suivantes en 1963 :

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
En 1962.....	6.000.000	7.350.000
En 1963.....	500.000	6.335.000

La différence entre les autorisations de programme et les crédits de paiement se justifie par le souci de rétablir les premières à un niveau sensiblement égal par rapport aux seconds. En effet, pendant plusieurs années, le B. I. A. s'est vu accorder des autorisations de programme nettement supérieures aux crédits de paiement.

Le total des autorisations de programme et des crédits de paiement accordés au B. I. A. depuis 1954 sont en effet :

Autorisations de programme : 79.219.450 F.

Crédits de paiement : 70.501.450 F.

Soit un écart de 8.718.000 F. La réduction des autorisations de programme en 1963 les reconduira à un niveau sensiblement égal à celui des crédits de paiement, mais légèrement supérieur, ce qui se justifie pour un organisme chargé de prendre des participations au nom de la République française, en Afrique, les souscriptions devant être immédiates, alors que la libération est échelonnée.

Le budget proposé réduira cet écart à.....	8.718.000 F.
	+ 500.000
	<hr/>
	9.218.000 F.
	— 6.335.000
	<hr/>
	2.883.000 F.

\*

\* \*

### 1° SOCIÉTÉS D'ÉTUDES

#### 1. — S. E. R. M. I. — Société d'études et de réalisations minières et industrielles.

##### A. — Augmentation de capital.

Par décret en date du 3 février 1960, le B. I. A. a été autorisé à souscrire à 55 % du capital de cette société, dont la Caisse des dépôts détient 25 %, une de ses filiales 5 % et le B. R. G. M. 15 %.

La plus grande partie des travaux de la S. E. R. M. I. a été financée par le B. I. A., qu'elle a relayé à Gara Djebilet ; mais elle étend son activité dans d'autres domaines (Maroc, Chili, dans le cadre des interventions de l'O. N. U.) et doit donc soutenir ses nouveaux programmes sans l'aide directe du B. I. A., mais avec son capital propre. Il doit être porté de 500.000 F à 1 million de francs, soit à raison de 55 % pour le B. I. A., 275.000 F pour 500.000 F d'augmentation de capital.

##### B. — Base et études de Gara Djebilet.

###### a) Base de Gara Djebilet :

Le camp de Gara Djebilet sert de base aux études de la mise en exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet et des reconnaissances des indices de cuivre et d'or de la région.

Les dépenses inscrites au budget de 1961 étaient de 850.000 F pour le fonctionnement de la base (personnel, entretien) et 275.000 F pour le matériel, soit 1.125.000 F.

Il est proposé pour 1962, 850.000 F dont :  
 500.000 F de fonctionnement de la base ;  
 200.000 F de matériel (véhicules) ;  
 150.000 F d'aménagement et constructions.

Il est à remarquer que l'extension des activités de la S.E.R.M.I. lui permettra de limiter à 500.000 F les dépenses de la base à sa charge, en faisant appel à des concours extérieurs.

Quant aux aménagements, ils sont rendus nécessaires,

- par l'obligation de loger le personnel spécialisé musulman ;
- par le classement de la base parmi les installations d'importance vitale (arrêté de M. le Ministre d'Etat chargé du Sahara en date du 24 mai 1961).

b) Etude de l'exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet.

L'étude du gisement lui-même est à peu près achevée : un milliard de tonnes à 57 % ont été reconnues. Il restera à effectuer 90 mètres de puits et 300 mètres de sondage, soit..... 200.000 F.

L'exécution de travaux topographiques et d'un plan d'ensemble du gisement à l'échelle de 1/20.000, soit..... 100.000

Les efforts doivent maintenant se concentrer sur l'étude de l'enrichissement du minerai et de l'évacuation, c'est-à-dire sur le tracé de la voie ferrée et la recherche d'un port d'embarquement du minerai :

— Une station pilote d'enrichissement (première tranche 1962)... 500.000

— Le tracé de la voie ferrée :

Etudes théoriques : 7.000 heures de spécialistes,	
soit .....	200.000
Missions sur le terrain : trois équipes à 20.000 F	
pendant sept mois.....	420.000
Missions et imprévus.....	100.000
	720.000

— Les études sur le port :

Relevé hydrographique de précision et des	
sondages .....	100.000
Plan coté du site terrestre et esquisse d'urbanisme .....	100.000
Etude générale sur modèle réduit : tranche 1962.	230.000
	430.000

1.950.000 F.

c) Autres études et travaux.

1. — La base de Gara Djebilet commande les reconnaissances des indices de cuivre et d'or découverts au cours des années 1960 et 1961.

L'exécution de travaux de surface :

Pendant six mois coûtera.....	120.000
Une reconnaissance géophysique.....	150.000
Matériel d'échantillonnage et de campement.....	30.000
	300.000 F.

2. — C. E. A. .... Mémoire.

d) Base d'El Aïun.

Des pourparlers avec les autorités espagnoles ont abouti à un accord sur la création d'une base à El Aïun, qui permettra de desservir Gara Djebilet.

La participation du B. I. A. sera de..... 220.000 F.

e) Frais de gestion.

Les frais de gestion demandés par les sociétés ou d'autres établissements publics sont très élevés. Le Bumifom, pour sa part, a réclamé pour mener des études au Tidikelt et au Tibesti des honoraires 30 % du montant des travaux.

Un accord s'est établi sur le montant de 15 %, la base d'application étant elle-même limitée :

Au fonctionnement de la base.....	500.000	
Aux travaux du fer moins le port.....	1.520.000	
	430.000	
A la moitié du montant des études du port ——— .....	215.000	
	2	
Aux études sur le cuivre et l'or et la base d'El Aïun....	520.000	
	—————	2.755.000 F.
Dont 15 % .....		413.000 F.

2. — S. O. D. E. T. E. P. — Société de développement des techniques de pluie provoquée : 2 millions de francs.

2° SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION

1. — Société du Djebel Onk.

La note de présentation de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1960, autorisant la participation du B. I. A. au capital de cette société pour un montant de 5.400.000 F, exposait que le dernier quart serait à verser en 1962. En conséquence, il n'a été inclus dans les prévisions budgétaires jusqu'à ce jour que les crédits de paiement immédiatement nécessaires.

Le B. I. A. a donc besoin, en crédits de paiement seulement, de 1.350.000 F pour libérer le dernier quart, les autorisations de programme ayant déjà été affectées en 1960 .....

1.350.000 F.

2. — Société d'études et d'applications industrielles de l'énergie solaire (E. N. E. R. S. O. L.).

Cette société poursuit ses études, mais les participations antérieures suffiront à assurer les travaux de 1962.

3° CRÉDITS POUR PARTICIPATIONS IMPRÉVUES

Mémoire.

## JOURNAUX OFFICIELS

Les moyens des services s'établissent à 16.561.813 F contre 14.742.763 F de crédits votés en 1962, dont 1.021.000 F seulement en mesures nouvelles.

$$\frac{1963}{1962} = 13 \%$$

Augmentation au budget voté + 7 %.

La seule mesure nouvelle importante figure au chapitre 34-02 : augmentation des salaires et des tâches et représente 10 %.

Les dépenses en capital s'établissent pour 1963, mesures nouvelles, à 500.000 F en autorisations de programme, à 300.000 F en autorisations de paiement. A ces dotations s'ajoutent 450.000 F de crédits de paiement au titre des services votés.

Il s'agit de renouvellement de matériel.

Nous n'avons pas d'observations particulières à apporter à ce budget et nous ne pouvons que féliciter la Direction et le Personnel des Journaux Officiels de la qualité et de la célérité de leur travail.

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les moyens des services s'établissent à 11.115.000 F contre 10.515.000 F, soit + 5,75 % par rapport à 1962, mais à — 1,75 % par rapport aux services votés.

Les dépenses du personnel sont en augmentation de 290.000 F, soit + 9 %.

Le total du titre III, 1<sup>re</sup> partie, s'élève à 14.605.000 F contre 13.715.000 F en 1962, soit une majoration de 890.000 F (+ 6,5 %).

Les dépenses de matériel (+ 108.000 F) s'élèvent à 998.000 F contre 890.000 (+ 12 %). Il s'agit de frais d'aménagement des locaux du Palais d'Iéna.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur ce budget et nous tenons à nouveau à rendre hommage à la qualité des travaux accomplis par le Conseil Economique et Social et qui pourraient servir de base solide à maints travaux législatifs.

## AMENDEMENTS PRESENTES PAR LA COMMISSION

### *Article 13.*

#### ETAT B

Services du Premier Ministre.

SECTION I. — Services Généraux.

Titre III. — Mesures nouvelles..... + 15.318.665 F.

**Amendement :** Réduire ce crédit de 2.129.535 F.

### *Article 14.*

#### ETAT C

Services du Premier Ministre.

SECTION I. — Services Généraux.

Titre VI. — Mesures nouvelles :

Autorisations de programme..... 1.672.500.000 F.

Crédits de paiement..... 800.350.000 F.

**Amendement :** Réduire ces dotations respectivement de 40 millions de francs et 15 millions de francs.